



Politique de la jeunesse

Dix objectifs d'intervention

Renseignements

Service de la jeunesse
1202 Genève
022 418 45 00

Genève,
ville sociale et solidaire

www.geneve.ch



SOMMAIRE

EDITORIAL 3

CONTEXTE 5

 Les jeunes d'aujourd'hui..... 6

 Que fait la Ville de Genève ? 8

CADRE LÉGAL..... 13

 Au niveau fédéral 14

 Au niveau cantonal 14

 Au niveau communal..... 15

 Perspectives de mise en œuvre..... 16

ENJEUX 19

 Formation et employabilité des jeunes..... 20

 Logement 22

 Loisirs et espace public..... 22

 Participation et mobilisation des jeunes 24

 Discriminations 24

 Violences..... 25

 Comportements à risque 27

 Transition numérique..... 29

 Bien-être et santé mentale 30

DIX OBJECTIFS D'INTERVENTION 33

 1. Accompagner l'autonomisation – miser sur le pouvoir d'agir..... 34

 2. Favoriser la formation, l'insertion socio-professionnelle et l'employabilité 35

 3. Prévenir et réduire les comportements et consommations à risque 36

 4. Proposer une offre de loisirs accessible à toutes et tous..... 38

 5. Promouvoir l'accès à la culture et au sport 39

 6. Combattre toutes les formes de discrimination..... 40

 7. Construire la Ville de demain avec, par et pour les jeunes..... 41

 8. Construire une vision critique des médias sociaux et de leurs usages
 à risques 42

 9. Soutenir l'accès à l'espace public et à la vie nocturne..... 43

 10. Défendre un accès au logement pour les jeunes..... 44

RÉFÉRENCES 46



Les jeunes au cœur de notre action

La jeunesse représente un moment de transition avec tout ce que cela peut comporter en termes de risques de décrochage et de vulnérabilités. Elle peut être pourtant aussi et surtout porteuse de changement, de courage et d'espoir. C'est dans cette réalité que le Service de la jeunesse de la Ville de Genève accompagne les jeunes dans cette phase entre l'enfance et l'âge adulte.

Force est de constater que de nombreux jeunes se retrouvent confrontés à des difficultés tant financières, d'insertion socio-professionnelle que d'accès au logement, à des problématique de santé mentale ou encore à des formes d'écoanxiété. Les attaques contre les droits humains, l'augmentation des inégalités, les dérèglements climatiques, la fracture numérique, les discriminations et les violences sont autant de facteurs d'inquiétude pour l'avenir de la jeunesse. Il est essentiel d'entendre les jeunes, de leur donner les moyens de s'exprimer et de prendre en compte leur voix dans l'élaboration des politiques publiques. Elles et ils sont de véritables acteurs pour agir aujourd'hui et penser les lendemains comme nous avons pu le voir avec des mouvements collectifs en faveur de l'égalité et du climat.

La politique de la jeunesse présentée dans ce document se base précisément sur la parole des jeunes. Nous sommes allés à leur rencontre pour recueillir leurs besoins, leurs aspirations mais également leurs craintes. De ce travail, au regard de recherches scientifiques, nous avons pu établir dix objectifs d'intervention, qui visent notamment l'autonomisation, l'employabilité, la prévention des comportements et consommations à risques ainsi que la protection, la lutte contre les discriminations et les violences, la promotion de la culture et du sport, l'appropriation de l'espace public, la participation au sens large ou encore l'accès à un logement abordable.

Enfin, je tiens à saluer le travail important réalisé jusqu'ici par la Ville de Genève en faveur de la jeunesse ainsi que les actions concrètes qui en découlent. Je remercie à ce titre en particulier les collaboratrices et collaborateurs du Service de la jeunesse ainsi que les associations actives dans ce domaine. Cette politique permet désormais de structurer les actions menées et futures autour des dix objectifs. Il nous appartient de poursuivre et de renforcer notre engagement en déployant des mesures spécifiques pour répondre au mieux aux besoins des jeunes. Il en va du présent et de l'avenir de notre société, que nous voulons tournée vers davantage de justice sociale et d'égalité.

Christina Kitsos
Maire de la Ville de Genève

Contexte

CONTEXTE

Les jeunes d'aujourd'hui.....	6
Que fait la Ville de Genève ?	8

Les jeunes d'aujourd'hui

La jeunesse est une étape dans le parcours de vie de chacun·e, entre le temps de l'enfance et celui de l'âge adulte. Elle se caractérise, selon Amsellem-Mainguy et Lardeux (2022) comme une « [...] période de transition vers l'âge adulte, où se construit habituellement l'apprentissage de l'autonomie résidentielle, financière, mais aussi affective et conjugale [...] ». Cette période de vie est souvent déterminée par « les transitions ou les seuils qui marquent le passage à l'âge adulte : la première décohabitation du domicile parental, le premier emploi, la première mise en couple » (Anne Gosselin, 2022, p.154).

Il n'existe pas de définition unanimement admise de cette tranche d'âge communément appelée adolescence. Le droit ne distingue que les « majeurs » des « mineurs » et la notion d'adolescence ne fait pas consensus dans le monde scientifique. Dans le cadre de ce document, la jeunesse est définie comme une période d'accès progressif à l'indépendance. Toutefois, certain·e·s jeunes, pris·e·s par les multiples transitions de l'âge vécues dans une société également en transition, peinent à éprouver cette dimension. Ainsi, la jeunesse peut être considérée avant tout comme un groupe d'âge avec des besoins spécifiques. Comme l'énonce le pédopsychiatre Philippe Stephan, « l'adolescence est par définition un âge de passion » (2016).

Dirigé·e·s souvent par une recherche de sensations fortes et d'indépendance, les jeunes et les jeunes adultes sont parfois perçu·e·s comme des personnes qu'il faut protéger. Mais elles et ils peuvent aussi être considéré·e·s comme des personnes-ressources du fait de leur énergie, leurs talents, leurs compétences et leur pouvoir d'agir.

En 2022, selon l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT), Genève compte près de 20'355 jeunes de 15 à 25 ans sur le territoire communal, dont 57% de Suisse·sse·s pour 43% d'étranger·ère·s, et 51% de femmes pour 49% d'hommes.

Au cours de l'adolescence, les pairs deviennent une référence sociale essentielle, susceptible d'exercer une influence positive – ou négative – sur le développement du ou de la jeune. Compte tenu de l'importance de la relation au groupe, suivant les moments, les situations et/ou les personnes avec qui les jeunes se trouvent, elles et ils peuvent apparaître comme des personnes-ressources ou des menaces, notamment lorsqu'elles et ils remettent en question l'ordre établi et occupent en groupe l'espace public.

À ce constat s'ajoutent des changements importants dans les valeurs qui semblent gouverner les jeunes générations. Jean-Paul Gaillard fait l'hypothèse qu'elles sont de moins en moins façonnées par une soumission à l'autorité extérieure de mode vertical mais portées par une autorité sur soi et des valeurs d'égalité quelles que soient les différences (2020, p.29).

Comme l'explique Louis Chauvel dans ses écrits sur « Le destin des générations » (2010), si les acquis de la génération des baby-boomers ont été préservés malgré les crises économiques de 1970, les générations suivantes subissent les contrecoups d'un marché de l'emploi détérioré. C'est dans ce contexte que la génération Y¹, qui a grandi dans un environnement stable, doit par la suite faire face à des « difficultés à entrer sur le marché de l'emploi, stages à rallonge, précarisation accrue, salaires au rabais, peur du déclassement social... » (Vaillant, 2010). À titre d'exemple, en France, selon les chiffres du rapport du Conseil économique, social et environnemental publié en avril 2019, si en 1975 déjà, le premier emploi

stable était trouvé à 20 ans, il faut attendre 27 ans en 2019. Un vrai sentiment d'insécurité quant au futur se développe au sein de cette génération. Elle est la première à envisager une vie d'adulte plus précaire que celle des générations précédentes, avec des parcours professionnels disruptifs, des parcours personnels moins linéaires et des mécanismes de socialisation plus hétérogènes.

Le sentiment d'insécurité des jeunes quant au futur reste préoccupant puisque, selon les chiffres du baromètre de la Jeunesse 2020, en Suisse, seuls 50% des jeunes se disent « plutôt confiant·e·s » pour leur avenir personnel alors qu'elles et ils étaient plus de 60% lors de l'enquête du baromètre de la jeunesse 2018 (Golder, Jans, Burgunder, Rötheli, Bohn & Rey, 2020).

On peut ajouter à ces changements sociétaux que la fin de la formation initiale n'est plus synonyme d'autonomie, ce qui tend à rendre la transition entre l'enfance et l'âge adulte plus floue et propre à chacune et chacun, en fonction de son cursus spécifique. Le parcours scolaire et de formation est un facteur significatif pour cette entrée dans la vie adulte sachant que 34.5% des jeunes sans diplôme de l'enseignement secondaire II qui ont répondu à l'enquête menée par la Haute école de gestion de Genève (HEG) sont au chômage et/ou en recherche d'emploi contre 18.4% pour les jeunes diplômé·e·s de l'enseignement secondaire II (Ramirez, Latina, Fernandez, Duarte & Goncalves, 2023, p.16). De plus, toujours selon cette étude, la très grande partie des jeunes en cours de formation certifiante pensent être en mesure de réaliser leur projet professionnel et/ou de formation (81.2%) alors qu'elles et ils ne sont que 34.5% parmi celles et ceux qui n'ont ni diplôme de l'enseignement secondaire II ni formation certifiante en cours (Ramirez, Latina, Fernandez, Duarte & Goncalves, 2023, p.19).

Cette même étude révèle que les freins les plus fréquemment cités par les jeunes comme impactant leur parcours professionnel sont, par ordre d'importance : les parcours scolaires, la santé et le bien-être, les finances, le parcours migratoire, les questions en lien avec la justice, les discriminations, les questions en lien avec les comportements, les consommations mais également la garde d'enfants, la famille ou encore la santé d'un proche (Ramirez, Latina, Fernandez, Duarte & Goncalves, 2023, p.22).

En considérant les facteurs socioéconomiques² spécifiques à la jeunesse et en croisant les données des demandeur·euse·s d'emploi, des chômeur·euse·s et des jeunes faisant appel à l'aide sociale via l'Hospice général, on peut articuler un chiffre de 10 à 15% de jeunes en difficultés socioculturelles, éducatives, socioéconomiques ou familiales en Ville de Genève.

À l'échelle de la Ville de Genève, ce sont 814 jeunes³ qui ont été suivi·e·s par CAP Formations⁴ en 2022, représentant 34% de l'ensemble des jeunes passé·e·s par cette institution. 9% d'entre elles et eux sont en rupture depuis plus de trois ans. Si 28% des difficultés rencontrées par ces jeunes sont d'ordre scolaire, il faut tout de même souligner que 17% sont d'ordre familial, 15% d'ordre financier, 14% traitent de question de santé et seulement 3% sont relatives au domaine judiciaire. Il peut bien entendu y avoir un cumul de ces différents facteurs.

De tout temps, la jeunesse a évolué dans une société en mouvement mais l'arrivée des médias numériques semble particulièrement impacter cette tranche d'âge. Ce phénomène a été renforcé depuis 2020 avec les mesures de confinement. À titre d'exemple, selon l'étude

² Ces facteurs concernent la part de ménages avec une aide sociale et la ventilation des catégories socioprofessionnelles.

³ Données transmises au Service de la jeunesse par CAP formation en mars 2023.

⁴ Cap Formations est un dispositif d'orientation professionnelle réunissant l'OFPC, l'OCE et l'Hospice général.

¹ La génération Y est née entre la fin des années 70 et les années 90.

Jeunes Activités Médias - Enquête Suisse (JAMES), les offres d'information comme les quotidiens, les magazines, la télévision et la radio ont perdu de leur importance auprès des jeunes au cours des dix dernières années. Désormais, les jeunes utilisent les médias sociaux comme principal canal pour se divertir et s'informer.

Toutefois, il convient de relever que si le smartphone tient une place très importante dans la vie des jeunes, l'étude JAMES ne relève aucun changement significatif dans les habitudes d'utilisation des médias par les jeunes au cours des quatre dernières années. « *Entre 30% et 40% des jeunes jouent régulièrement à des jeux vidéo, écoutent la radio, utilisent une tablette ou font des enregistrements vidéo.* » (Süss & Waller, 2022, p.29)

La crise sanitaire qui a débuté en 2020 a eu de nombreux impacts sur les jeunes : difficultés à poursuivre leur formation, problèmes à vivre le confinement (isolé·e ou en famille), financement de la formation et de la vie quotidienne (pertes de revenus des jeunes et/ou de leurs parents), etc. « *En Suisse, pas moins d'un jeune sur cinq environ a vécu une détérioration de sa situation personnelle et financière.* » (Golder, Jans, Burgunder, Rötheli, Bohn & Rey, 2020). Toutefois, nombreuses et nombreux estiment que cette période leur a également montré qu'il est possible de vivre en consommant moins (Pro Juventute, 2021, p.6).

En outre, l'enquête annuelle 2022 de la Croix-Bleue Berne-Soleure-Fribourg révèle que l'alcool est de plus en plus utilisé par les jeunes pour se « remonter le moral ». En effet, interrogé·e·s sur leurs motivations à boire, les jeunes indiquent avoir changé de manière négative leur comportement depuis la crise Covid. 4% ont indiqué qu'ils consomment davantage d'alcool. Le pourcentage de jeunes consommant de manière hebdomadaire de l'alcool est passé de 3.9% en 2021 à 5,9% en 2022.

À ce stade, les constats et les enjeux post-Covid qui ressortent des dernières enquêtes nécessitent un examen plus approfondi.

En effet, les études et enquêtes menées depuis le début de la pandémie sur la santé psychique des jeunes présentent un tableau nuancé des conséquences de la crise sanitaire et sociale, et aucunement un schéma unique de réaction. À noter que selon l'estimation de la HEG dans son enquête de 2023, le nombre de jeunes entre 18 et 25 ans qui auraient besoin d'un accompagnement sociosanitaire à Genève se situe dans une fourchette entre 5427 et 6632 personnes (Ramirez, Latina, Fernandez, Duarte & Goncalves, 2023, p.37).

Que fait la Ville de Genève ?

Tout d'abord, il convient de souligner que la Ville de Genève affirme qu'il n'existe pas une jeunesse, mais bien des jeunesses, avec des envies différentes et des aspirations propres. En ce sens, elle développe tant une approche collective que des actions de proximité et des dispositifs individualisés permettant d'être au plus proche des besoins de chaque jeune.

Historiquement, les premiers Centres de loisirs et Maisons de quartier (MQ) apparaissent à Genève dans les années 1960, avec l'émergence de la problématique des jeunes en rupture et des mouvements protestataires. À la fin des années 1960 déjà, l'École d'animateurs·trices socioculturel·le·s est créée à Genève. Puis, en 1971, la Fédération des centres de loisirs et de rencontres (FCLR) est fondée.

En 1977, le Conseil d'État met en place la Commission cantonale des centres de loisirs et de rencontres regroupant l'État, les communes, les associations et les syndicats. Après l'entrée en vigueur – en 1981 – d'une convention collective de travail, une Charte cantonale des centres est rédigée, en 1993.

La Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) est quant à elle instituée en 1998, suivie de peu par la mise en place du travail social hors murs développé par la Délégation à la jeunesse de la Ville de Genève. Dispositif novateur créé en 2000 sous l'impulsion du Conseil administratif, cette délégation municipale est devenue officiellement, en 2011, le Service de la jeunesse (SEJ). Ce changement marque un tournant dans l'action en faveur de la jeunesse en Ville de Genève. Il démontre l'importance accordée aux jeunes par la Ville de Genève. Le travail social hors murs est aujourd'hui l'un des leviers principaux d'intervention de la politique de la jeunesse, tout comme le soutien apporté aux Maisons de quartier et aux associations actives dans le domaine de la jeunesse.

Le Service de la jeunesse est un observateur et un révélateur de l'évolution des réalités sociales, des besoins émergents et des attentes des jeunes.⁵ Il déploie son action avec, par et pour les jeunes résidant en Ville de Genève et au-delà, puisque le centre-ville est un pôle d'attraction pour beaucoup de jeunes. Par sa proximité auprès des jeunes, il peut pleinement jouer son rôle d'identificateur des problématiques qui touchent ce public, et également proposer des actions et des solutions à ces réalités.

Le Service s'adresse à tous les jeunes entre 15 et 25 ans présents sur le territoire municipal, et son action est en train de s'élargir aux 12-14 ans également. Bien que les actions en faveur de la jeunesse concernent l'ensemble des jeunes, l'équipe des travailleuses sociales et travailleurs sociaux (TSHM) axe la majeure partie de son travail sur un public rencontrant des difficultés socioprofessionnelles ou évoluant dans un milieu peu soutenant.

En 2021, le Département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) a mis en place un projet de correspondant·e·s de nuit (CN) rattaché au Service de la jeunesse. Les correspondant·e·s de nuit sillonnent les rues à l'écoute des besoins et interviennent en qualité d'intermédiaires neutres afin d'apaiser les conflits de voisinage et d'usage des espaces. Leur présence terrain a pour objectif de diminuer le sentiment d'insécurité, de réduire les nuisances sonores, les incivilités et le harcèlement de rue, de favoriser les contacts entre les personnes ainsi que d'assurer une veille sociale, en collaboration avec les partenaires publics et privés impliqués dans le domaine. Bien qu'il ne cible pas uniquement le public jeune, en raison de sa mission de prévention et son action de médiation sur l'espace public, ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la politique en faveur de la jeunesse de la Ville de Genève. En effet, « *l'espace public est devenu un lieu toujours plus utilisé pour la socialisation, un mouvement qu'il faut accompagner pour qu'il joue son rôle sans créer de nuisances ou de tensions.* » (Team Consult, 2022, p. 11). Les jeunes sont particulièrement représentés parmi ces utilisateurs, en ce sens, les messages de prévention et les actions en faveur d'une bonne cohabitation en milieu urbain menées par les CN agissent en faveur de la jeunesse.

À noter qu'en 2023, le DCSS a réaffirmé son engagement en renforçant son équipe de TSHM et en déployant les actions des correspondant·e·s de nuit dans plusieurs quartiers de la ville. La Ville a également marqué sa volonté de soutenir la jeunesse en élargissant les missions du SEJ pour les 12-14 ans. La préadolescence est une période centrale

⁵ Charte du Service de la jeunesse. Ville de Genève – Département de la cohésion sociale et de la solidarité – Service de la jeunesse, 22 décembre 2014

dans le développement de l'enfant qui marque, au niveau biologique et physiologique, le début de la puberté. Elle est également marquée par la fin de l'école primaire et l'arrivée au cycle d'orientation, représentant un changement d'accompagnement scolaire important. Cognitivement, elle coïncide avec le début du développement de la pensée concrète et de la recherche d'intimité qui s'accompagne au niveau social d'une « distanciation par rapport aux parents » ainsi que d'une recherche de contact avec les pairs, principalement du même sexe (SantéPsy.ch, 2020). En effet, les comportements exploratoires s'inscrivent entre 14 et 16 ans, puis c'est entre 17 et 20 ans que les relations de couples se développent.

Comme le souligne Laurent Wicht dans une note à l'attention du DCSS en 2024, *« les 12-15 ans sont de plus en plus appelés à se responsabiliser et à quitter le monde insouciant de l'enfance, ce qui les prépare à exercer leur individualité dans un contexte social qui accorde une forte importance à la responsabilité individuelle. Dans le même temps, il faut constater des formes de souffrances pour certains enfants, certains jeunes adolescents qui peinent à assumer ce qui constitue aussi une forme de pression. On peut identifier par exemple une augmentation des troubles d'ordre psychique ou encore des décrochages du système scolaire précoces qui se manifestent déjà au cycle d'orientation par de forts taux d'absentéisme et une présence assidue dans l'espace public. »*

Ainsi, on constate que l'évolution de nos sociétés occidentales sur les plans social et scolaire notamment, participe à modifier les frontières entre les classes d'âges. Aujourd'hui, toujours selon Laurent Wicht, *« les adolescent·e·s de la tranche 12-15 ans sont diversement équipés (sur un plan psychique, sur le plan de l'entourage familial et scolaire) pour faire face aux défis de l'exercice de la responsabilité et il entre dans la mission des TSHM de contribuer à réduire ces inégalités, le plus tôt possible. »*

Les dix objectifs d'intervention présentés dans les chapitres suivants ont été construits au regard des constats sociaux et sociétaux identifiés précédemment. Ils s'inscrivent également dans la droite ligne de la distinction UNICEF « Commune amie des enfants » attribuée pour la deuxième fois à la Ville de Genève en 2022.



CADRE LÉGAL

CADRE LÉGAL

Au niveau fédéral.....	14
Au niveau cantonal	14
Au niveau communal	15
Perspectives de mise en œuvre	16

En Suisse, en vertu du fédéralisme, la politique de l'enfance et de la jeunesse se voit partagée entre la Confédération, les cantons et les communes. La compétence première en incombe aux cantons et aux communes, la Confédération ne jouant qu'un rôle subsidiaire, c'est-à-dire de soutien. Il convient de souligner que chaque canton est libre de s'organiser comme il le souhaite. Ce sont eux qui attribuent aux communes certaines responsabilités. La situation est donc intrinsèquement différente selon les lieux. Cette politique est étroitement liée aux activités des organisations non gouvernementales et de nombreux·euses acteurs·trices privé·e·s, à l'image des fondations traitant les thématiques du désendettement, de l'insertion professionnelle ou de l'encouragement au logement.

Au niveau fédéral

Le Rapport « Pour une politique suisse de l'enfance et de la jeunesse », adopté le 27 août 2008, constitue le fondement de la politique fédérale actuelle dans ce domaine. Sur la base de la Constitution fédérale du 18 avril 1999 et de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989 – ratifiée par la Suisse le 24 février 1997 – le Conseil fédéral a défini la politique de l'enfance et de la jeunesse comme « *une politique de protection, d'encouragement et de participation* ».

Le 1^{er} janvier 2013, la nouvelle loi fédérale sur l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes (Loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse, LEEJ) est entrée en vigueur. Cette loi permet à la Confédération, via l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), d'encourager les activités extrascolaires afin de favoriser le bien-être physique et intellectuel des jeunes, de les aider à devenir des adultes conscients de leurs responsabilités envers la société. Elle permet également de promouvoir leur intégration sociale, culturelle et politique de manière non discriminatoire ; par le biais de soutiens accordés à des organismes privés se consacrant aux activités extrascolaires ainsi qu'aux cantons et aux communes pour des projets d'activités extrascolaires limités dans le temps.

La LEEJ a inscrit un financement incitatif, qui a eu cours jusqu'à fin 2022, en vue d'aider les cantons à concevoir et à développer une politique de l'enfance et de la jeunesse. Aujourd'hui, l'OFAS finance principalement des projets cantonaux et communaux visant spécifiquement à tester de nouvelles méthodes de participation. Enfin, la LEEJ règle la collaboration entre la Confédération et les cantons touchant la politique de l'enfance et de la jeunesse, l'encouragement de l'échange d'informations et d'expériences et le développement des compétences. Elle institue également la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) et établit le mandat donné à celle-ci.

Au niveau cantonal

La Constitution genevoise du 14 octobre 2012 comprend diverses dispositions relatives à la jeunesse. Elle prévoit tout d'abord, en son art. 23, que les droits fondamentaux de l'enfant doivent être respectés (al. 1) et que l'intérêt supérieur de l'enfant et son droit à être entendu sont garantis pour les décisions ou procédures le concernant (al. 2).

Par ailleurs, elle institue, en son article 194, le caractère obligatoire de la formation jusqu'à l'âge de la majorité au moins (al. 1) et qu'après la scolarité obligatoire, elle peut avoir lieu sous forme d'enseignement, mais aussi en milieu professionnel (al. 2).

La Constitution cantonale prévoit encore, à l'art. 207, que « *l'État met en œuvre une politique de la jeunesse qui tient compte des besoins et des intérêts des enfants et des jeunes, notamment dans les domaines de la formation, de l'emploi, du logement et de la santé* » (al. 1). Elle outre, il « *favorise l'accès des enfants et des jeunes à l'enseignement artistique et à la culture* » (al. 2) et « *les encourage à pratiquer un sport* » (al. 3).

La Loi sur l'enfance et la jeunesse, entrée en vigueur le 18 avril 2018 (LEJ), a la spécificité de concerner également les jeunes de 18 à 25 ans. Outre ce nouveau cadre, elle rappelle le droit des enfants et des jeunes de s'exprimer sur toute question les concernant et encourage spécifiquement leur intégration et leur participation sociale, culturelle, civique, politique et économique. Elle définit cinq axes prioritaires, qui reprennent ceux qui figurent dans le rapport du Conseil fédéral de 2008, soit l'encouragement, la participation et la protection, auxquels elle ajoute le soutien aux activités en faveur de la jeunesse et la promotion de la santé. Elle précise que l'action du Canton est complémentaire à celle des communes pour ce qui est de la participation (art. 10) et du soutien aux activités des jeunes (art. 11).

Le Canton et les communes sont également impliqués dans l'organisation et le développement d'actions socioéducatives et socioculturelles en faveur de la jeunesse, conformément à la loi relative aux centres de loisirs et de rencontres et à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle, du 15 mai 1998 (art. 14 LEJ).

Au niveau communal

Hormis les éléments relevés dans la LEJ, il n'existe actuellement pas de cadre directif communal pour la jeunesse. La Ville de Genève a reconnu l'importance et le rôle de l'animation socioculturelle pour la cohésion sociale, en soutenant le développement des 18 Maisons de quartier sur son territoire. Elle a également mis en place un Service de la jeunesse en 2000⁶ dont les missions, initialement prévues pour les 15-25 ans, sont définies dans une Charte du Service.⁷ Cependant, il est aujourd'hui important de poser les bases d'une politique de la jeunesse communale formellement reconnue et considérée en Ville de Genève.

Tant la législation fédérale que la Constitution genevoise de 2012 et la loi cantonale sur la jeunesse de 2018 considèrent que les enfants et les jeunes ne sont plus uniquement des personnes à protéger ou à encourager, mais aussi des sujets à part entière, dont l'avis compte et qui jouent un rôle actif dans la société et la promotion de leurs droits.

La politique suisse de l'enfance et de la jeunesse est ainsi régie par une pluralité de bases légales. Les jeunes sont touché·e·s par de très nombreux processus politiques et législatifs. Dans certains domaines, elles et ils se trouvent au centre du processus, dans d'autres, ce n'est qu'un groupe cible parmi de nombreux autres.

Cette analyse suit l'orientation proposée par la Commission fédérale de la jeunesse, à savoir que l'intervention pour la jeunesse doit être considérée comme une « *politique de société qui prenne en compte, à tous les niveaux et dans tous les domaines, la situation, les besoins et les attentes de la jeune génération* » (Commission fédérale de la jeunesse, 1998, p.15).

⁶ Initialement nommé Délégation à la jeunesse

⁷ Charte du Service de la jeunesse. Ville de Genève – Département de la cohésion sociale et de la solidarité – Service de la jeunesse, 22 décembre 2014.

Perspectives de mise en œuvre

Inscrite dans un cadre légal évolutif, cette politique de la jeunesse a pour objectif d'instaurer une prise en compte systématique des besoins spécifiques des jeunes et des priorités qu'elles et ils expriment.

La Ville de Genève souligne que les collectivités paient toujours chèrement, tant humainement que financièrement, le désintérêt pour la jeunesse. Elle agit dès lors pour accorder aux jeunes de 12-25 ans une place importante dans la société en les impliquant au quotidien et en s'assurant que leurs intérêts soient défendus et leurs droits respectés.

Les lignes directrices tracées dans ce document pointent dix objectifs d'intervention pour la politique de la jeunesse à Genève. Dans sa mise en œuvre, il est important de garder à l'esprit qu'une génération pour les jeunes s'étend de trois à quatre ans et que pour les projets de grande envergure, le rythme de l'administration dépasse bien souvent cette durée. Aussi, les concepts d'urgence, de patience ou de rapidité n'ont pas les mêmes sens que l'on ait 18 ou 40 ans⁸, ce qui peut engendrer des tensions entre les différentes instances et les jeunes.

La visée principale de cette politique est de permettre aux jeunes de développer leur pouvoir d'agir individuel et collectif pour mener à bien leurs propres vies, s'émanciper et participer au processus de construction du monde de demain.

⁸ Note collective TSHM. Délégation à la jeunesse, mars 2010.

LES ENJEUX

ENJEUX

Formation et employabilité des jeunes	20
Logement.....	22
Loisirs et espace public	22
Participation et mobilisation des jeunes	24
Discriminations	24
Violences	25
Comportements à risque	27
Transition numérique	29
Bien-être et santé mentale	30

Résolument axé sur l'importance de son appropriation par les jeunes, ce document est construit autour d'un postulat qui envisage les 12-25 ans comme des ressources pour la société. Ainsi, le Service de la jeunesse a interrogé son action en regard des problématiques que vivent les jeunes en Ville de Genève. Il a pour cela mandaté l'association EnQuêtes pour mener une recherche externe afin d'entendre le public cible et identifier les enjeux auxquels elles et ils doivent faire face.

Dans cette démarche « *bottom-up* », il s'agit de s'appuyer sur la parole des jeunes afin que la politique de la jeunesse reflète également leurs priorités et aspirations. Cette approche s'inscrit pleinement dans les exigences cantonales de la Loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ) qui stipule dans son article 3, alinéa 2 que « [...] *le jeune a le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question le concernant; son avis est pris en considération en tenant compte de son âge et de son degré de maturité* ».

L'état des lieux présenté dans ce chapitre est basé sur l'analyse de données théoriques, de rapports, d'observations de professionnel·le·s du domaine de la jeunesse ainsi que sur les résultats du mandat d'EnQuêtes.

Formation et employabilité des jeunes

L'emploi et la formation ont toujours figuré parmi les préoccupations des professionnel·le·s et de la jeunesse. En effet, selon le rapport d'EnQuêtes, l'inquiétude principale des jeunes concerne leur intégration sur le marché de l'emploi et le sentiment de devoir faire leurs preuves dans une société très compétitive et de plus en plus exigeante (Filipovic & Charrière, 2018). Concilier l'épanouissement personnel et le choix d'une profession apparaît comme difficile, ce dernier étant plutôt dicté par les possibilités offertes par le marché du travail et l'obtention d'une certification.

Dans le cadre de leur conférence à l'Université de Genève en 2020, les professeurs Bonvin et Ferro-Luzzi ont clairement identifié l'emploi et la formation comme les préoccupations principales de la jeunesse et soulignent qu'un risque majeur de l'après crise Covid est le non-retour à l'emploi. Si cette question concerne plusieurs types de public, les deux chercheurs s'accordent à dire que la jeunesse est particulièrement vulnérable. Selon eux, plusieurs paramètres sont à considérer dans la gestion de l'après-crise, comme le fait de pouvoir garder son emploi mais également la capacité à accéder à un emploi.

De plus, comme l'ont souligné les professeurs Bonvin et Ferro-Luzzi (2020), pour les primoaccédant·e·s à l'emploi et les apprenti·e·s, les perspectives se compliquent en raison notamment des entreprises qui peinent à maintenir les emplois. Dans ce contexte, créer de nouveaux postes ou de nouvelles opportunités d'emploi peut s'avérer particulièrement complexe. Comme le souligne le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) dans son rapport de 2020 sur le chômage des 15-24 ans, les jeunes et les jeunes adultes sont davantage exposé·e·s au risque de chômage, notamment en période de difficulté économique.

Si la Confédération incluait le chômage des jeunes dans son programme de législature 2019-2023, ce thème n'est plus présent dans son programme 2023-2027. Au même titre, les offres de raccordement entre la scolarité obligatoire et le monde du travail ne se trouvent plus dans les mesures proposées. Or, les dispositifs complémentaires d'insertion socioprofessionnelle sont des outils centraux pour l'action en faveur de l'employabilité des jeunes. Dans le contexte genevois, lorsque l'élève acquiert une première certification du secondaire (AFP,

CFC, diplôme ECG, etc.), il n'accède plus aux principales mesures d'insertion telles que CAP Formations. Agissant en amont du premier emploi, ces offres permettent aux 15-25 ans d'accéder à une formation et une expérience pré-qualifiante particulièrement valorisée par le monde du travail.

À titre indicatif, en Ville de Genève, les jeunes inscrit·e·s dans le dispositif cantonal CAP Formations sont majoritairement issus des secteurs Pâquis/Grottes/St-Gervais (34%), Servette/Petit-Saconnex/Charmilles/St-Jean/Concorde/Ouches (27%), Jonction/Plainpalais/Acacias (21%) et Eaux-Vives/ Champel/Rive (18%). Il est important de mettre en perspective ces chiffres avec d'autres données statistiques, telles que la proportion de jeunes au sein des habitant·e·s du secteur. Par exemple, les quartiers Servette/Petit-Saconnex/Charmilles/St-Jean/Concorde/Ouches comprennent 32% des 15-25 ans habitant la Ville de Genève, alors que seulement 20% habitent dans le secteur Jonction/Plainpalais/Acacias.

Un facteur d'influence sur les parcours de formation des jeunes est le revenu médian des familles. Les Pâquis s'illustrent en ce sens avec un revenu médian significativement inférieur à la moyenne de la Ville de Genève.⁹

Si, pour 50% d'entre elles et eux, la sortie du dispositif est due à un retour en formation, 8% vont en institutions relais, 2% trouvent un emploi et 3% suivent une autre voie (ex : année sabbatique, armée, ...) mais 37% coupent le contact avec CAP Formations sans aucune explication.¹⁰ Selon Ramirez, Latina, Fernandez, Duarte & Goncalves (2023), « *le chômage et l'inactivité (professionnelle) concernent environ 7% des jeunes (18-25 ans) en Ville de Genève, soit une population de 1124 personnes* ». Il est donc nécessaire de proposer d'autres dispositifs d'accueil pour ces jeunes en rupture. De fait, l'accompagnement des jeunes dans leur parcours d'insertion socioprofessionnel nécessite une importante diversité de compétences et d'acteurs·trices proposant des réponses ciblées aux problématiques rencontrées. Le soutien apporté par le DCSS s'inscrit ainsi dans une complémentarité aux dispositifs cantonaux.

L'analyse sur les questions d'emploi interroge également les impacts du changement climatique, mais aussi des nouvelles technologies, sur les différents secteurs économiques. Globalement, les futurs emplois seront davantage qualifiés que les emplois voués à disparaître. Les formations d'aujourd'hui doivent dès lors prendre en compte ces changements et inscrire, par exemple, la transition écologique et les nouvelles technologies dans leurs programmes. En effet, des emplois vont être substitués à d'autres, certains vont être supprimés, entraînant de fait une modification des compétences requises.

L'employabilité n'est pas le seul défi à avoir particulièrement en tête. En effet, l'arrivée dans la vie adulte est complexe et jalonnée de tâches administratives qui inquiètent les jeunes (impôts, factures diverses, etc.). Certain·e·s se trouvent particulièrement démuni·e·s, ce qui peut les entraîner dans la spirale de l'endettement. La formation des jeunes devrait aussi « *mettre un focus fort sur l'apprentissage des outils numériques en lien avec la gestion des tâches administratives qui sont aujourd'hui essentiellement gérées en ligne*. » (SantéPsy.ch, 2023)

⁹ Portrait social de quartier / Pâquis –Sécheron, p.7.

¹⁰ « CAP Formations – pour une entrée réussie en formation ». Présentation au Service de la jeunesse, 4 octobre 2021.

Logement

L'accès à un logement est l'une des préoccupations principales des jeunes, et ce tout particulièrement à Genève, où la pénurie est accrue, et les loyers particulièrement élevés représentent une part importante du budget de chacune et chacun. Ces éléments combinés rendent l'accès à un logement extrêmement difficile à Genève, et ce surtout pour les personnes précaires.

Pour les jeunes, obtenir un premier logement est une étape importante dans le processus de transition à la vie d'adulte. En effet, il s'agit d'un élément qui permet aux jeunes d'apprendre à devenir indépendant·e·s et de construire leur propre cadre de vie. En outre, la stabilité du logement participe au bien-être des jeunes, et a dès lors un impact sur leur santé mentale. En effet, « *si les besoins de base ne sont pas garantis, les jeunes auront de la difficulté à se sentir bien dans d'autres domaines de leur vie* » et « *la question du logement figure dans ces besoins de base selon les données ...* » (SantéPsy.ch, 2023)

Il est ainsi important de pouvoir développer une offre de logement adaptée aux différents besoins exprimés par les jeunes que cela soit pour des situations d'urgence ou du court/moyen terme.

Loisirs et espace public

22

La Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant (1989) met en exergue l'importance des loisirs pour le développement des jeunes (article 31 alinéas 1 et 2) :

1. Les États parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique.
2. Les États parties respectent et favorisent le droit de l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique, et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité.

Sans s'opposer à ces deux éléments, certain·e·s professionnel·le·s, à l'image de la psychologue Sophie Marinopoulos, rappellent que dans le cadre sociétal actuel, il est important de laisser aux jeunes des plages libres, sans aucune activité. Si le loisir est central pour le développement des jeunes, celui-ci ne doit pas toujours s'inscrire dans des activités organisées. Les moments d'ennui sont importants car ils sont propices au développement de l'enfant ainsi qu'au renforcement de sa créativité. Ces points sont autant de moments au travers desquels l'enfant prend confiance en lui.

Selon l'étude de la plateforme EnQuêtes (Filipovic & Charrière, 2018), si les loisirs et activités sont reconnus comme des facteurs influents sur le développement des compétences sociales et de l'estime de soi, les jeunes n'y ont pas toutes et tous accès de manière identique. Cela peut s'expliquer notamment par des raisons financières ou encore par un manque d'encouragement de l'entourage. En effet, ce dernier élément est primordial pour que les jeunes se lancent dans des activités. Ainsi, la plupart des jeunes rencontré·e·s expliquent qu'elles et ils s'adonnent à des loisirs actifs¹¹ pour lesquels elles et ils ont été initié·e·s par un parent ou un pair. Ces moments leur permettent de passer du temps avec leurs pairs, élément essentiel de la construction de soi.

¹¹ On entend par loisirs actifs des activités choisies, le plus souvent sur inscription ou/et suivies de manière régulière.

En ce sens, le confinement lié au Covid a bouleversé tant le quotidien scolaire des jeunes que les loisirs. Pendant plusieurs semaines, elles et ils n'ont pas pu s'adonner à des activités importantes pour leur âge, comme organiser des fêtes, participer à des concerts ou à des manifestations culturelles et sportives. Ces moments de rencontre sont essentiels au développement des jeunes. Selon le constat qui ressort du travail des travailleuses sociales et travailleurs sociaux hors murs (TSHM) et des animateurs·trices des Maisons de quartier de la Ville de Genève, les jeunes ont mal vécu ces restrictions et ont fortement ressenti ce besoin de sortir pour se rencontrer entre pairs et se réapproprier l'espace public.

Les jeunes ont bien souvent un autre rapport à la rue que les adultes. En effet, l'espace public représente, tout d'abord, un espace étranger partagé avec d'autres et c'est par le moyen des espaces intercalaires que les jeunes s'y font peu à peu une place. Selon Marc Breviglieri, « *les espaces intercalaires sont à mi-chemin entre le chez-soi où réside encore le noyau de la dépendance infantile et les institutions socio-éducatives où se disséminent les premiers espaces probatoires du domaine public* » (Breviglieri, 2007, p.102). Ces espaces d'entre-deux sont les halls d'entrée des immeubles, les préaux, les abords des villages, etc.

Au regard des entretiens menés, les jeunes demandent « *des lieux publics pour se retrouver ou des tarifs étudiants pour les transports publics* »¹². Elles et ils expriment la difficulté à trouver leur place dans l'espace public, et plus largement dans la société. Les personnes interrogées ont également exprimé le souhait que les politiques publiques et de mobilité tiennent davantage compte de leur rythme de vie.

Lorsqu'elles et ils sont à même de s'affirmer dans l'espace public, les jeunes l'appréhendent comme un lieu de rencontre de jour comme de nuit. Aujourd'hui, en ville, la nuit offre de nombreuses sollicitations (fitness 24/24, Nuit des musées, etc.) et richesses qui peuvent induire leur lot de nuisances. Il est alors nécessaire que chacun·e y trouve son compte, dans une perspective de bien vivre ensemble.

Mais la nuit est également depuis toujours un temps aux particularités propres et pour certain·e·s un temps des possibles. Pour les jeunes, elle est vécue comme un espace d'expérimentation et, bien souvent, faute d'autres solutions, c'est sur l'espace public (ou zones privées communes - garages) que les jeunes passent ces moments entre pairs.

Il ressort également du rapport d'EnQuêtes (Filipovic & Charrière, 2018) que les jeunes réclament de pouvoir participer à des espaces de loisirs nocturnes sécurisés et adaptés à leurs besoins et à leurs moyens.

La densification de la Ville de Genève accentue les difficultés de cohabitation entre les habitant·e·s face aux différents modes « nocturnes et diurnes » ; ceci tant au niveau des nuisances sonores entre locataires qu'en termes d'usage des espaces publics à l'occasion de fêtes en famille ou lors de rassemblement de jeunes entre pairs. Pour de nombreux jeunes de la Ville de Genève, les sorties dans l'espace public ne sont pas une option mais une nécessité : « *pas d'espace à soi dans le logement familial, pas de lieu propre pour y logger sa vie privée, son intimité. Il faut bien privatiser ailleurs.* » (Fize, 1994)¹³

Il convient ainsi de promouvoir le bien vivre ensemble par la prévention et assurer la sécurité de ces espaces pour l'ensemble de la population.

¹² Réponses à la story du 13 mai 2019 postée sur le compte instagram GE.vie

¹³ Cité par Parazelli, M. (2002). *La rue attractive. Parcours et pratiques identitaires des jeunes de la rue*. Sainte Foy, Canada : Presses de l'Université du Québec.

23

Participation et mobilisation des jeunes

Une récente enquête menée auprès de jeunes français·e·s relève que plus la confiance est accordée aux jeunes, plus elles et ils sont optimistes pour l'avenir de leur pays (OpinionWay, 2021). Faire participer les jeunes aux décisions qui les concernent a un impact positif sur leur implication citoyenne au quotidien.

À ce titre, mobiliser des jeunes issu·e·s de différents milieux a une incidence positive sur leur confiance en l'avenir et permet de susciter un intérêt pour la politique au sens large. À ce titre, lors des dernières grèves pour le climat, grèves féministes, les jeunes générations ont été nombreuses à considérer les manifestations comme un moyen de participer aux débats de société et d'influencer les décisions politiques. Selon les entretiens menés par EnQuêtes, certain·e·s invoquent le sentiment d'austérité et de complexité du système pour expliquer leur désintérêt pour un engagement politique dit classique.

Toujours selon ces mêmes résultats, celles et ceux qui se sont lancé·e·s dans la vie associative évoquent les obstacles administratifs et la complexité des collaborations avec les pouvoirs publics. En ce sens, il convient de mettre en place des modèles d'engagement adaptés tels que la proposition développée en avril 2021 dans le cadre de la campagne « Change ta Ville »¹⁴, où les jeunes ont été invité·e·s à remplir un formulaire en ligne qui leur donnait la possibilité de déposer et présenter facilement leurs souhaits portant sur des thématiques locales. Parallèlement, un sondage général sur la participation a été mené auprès des jeunes. De cette démarche se dégagent deux tendances :

1. La source première d'information pour les participant·e·s est les réseaux sociaux (2/3 des répondants), suivis de la famille et leur lieu de formation ;
2. La très grande majorité (9/10 des répondant·e·s) souhaitent participer au changement en Ville de Genève, et le crédit jeunesse¹⁵ est plébiscité comme forme de participation par la quasi-totalité des jeunes sondé·e·s.

En affirmant d'emblée la dimension participative dans les projets, la Ville de Genève doit permettre aux jeunes de s'investir dans la conceptualisation et la mise en œuvre de certaines politiques publiques.

Discriminations

La lutte contre les discriminations est essentielle pour promouvoir l'égalité des chances et améliorer le bien-être des jeunes, et plus largement pour la défense des droits et du respect de chacun·e. Selon le rapport « SantéPsy.ch » (2023) sur le vivre ensemble, un tiers de la population résidente permanente en Suisse déclare avoir été victime de discriminations ou de violences. Cette valeur atteint 50% chez les 14-25 ans, ce qui représente une augmentation de six points par rapport à 2020. Les motifs racistes et liés à l'identité de genre arrivent en haut de la liste.

¹⁴ Campagne menée en février 2021 par la Fédération suisse des parlements des jeunes pour le processus participatif « Engage.ch » en Ville de Genève. L'analyse complète du sondage sous <https://www.engage.ch/fr/geneve/news/analyse-sondage-jeunesse-pour-la-ville-de-geneve>

¹⁵ Il s'agit dans le budget, d'un montant qui sera utilisé par et pour les jeunes, nommé ainsi par la Fédération suisse des parlements des jeunes.

De plus, selon la HETS Fribourg (2022) « une partie des jeunes est également touchée par la violence liée aux préjugés, ce que l'on appelle les crimes de haine. 12,2% des jeunes, soit un·e répondant·e sur huit, ont déclaré avoir été menacé·e·s de violence ou avoir subi des actes de violence en raison de caractéristiques personnelles telles que la couleur de peau, l'ethnie ou la nationalité, la religion, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle. Les jeunes ont également été interrogé·e·s sur les expériences de victimisation qu'ils/elles ont éventuellement subies via Internet. Il s'agit de propos, de messages ou de menaces blessants et dévalorisants qui visent à humilier la victime concernée, ce que la littérature désigne par cyberbullying ou cyberharcèlement. En ce qui concerne les crimes de haine en ligne, 13,8% des jeunes en ont été victimes. Ainsi, il semble que les crimes de haine se déroulent légèrement plus fréquemment en ligne que dans le “monde réel” ».

Les discriminations et les violences peuvent également amener à des conséquences plus graves. À ce titre, les données de l'association STOP SUICIDE (2020) sont implacables et ce particulièrement pour les jeunes LGBTIQ+. Elles et ils ont en effet 2 à 5 fois plus de risques de se suicider que les jeunes hétérosexuel·le·s en raison des discriminations et violences qu'elles et ils subissent.

Il s'agit donc d'un enjeu central dans le développement des jeunes qui influence leur parcours social et professionnel et peut générer des ruptures sociales et scolaires. En effet, ces discriminations impactent la façon dont les jeunes se perçoivent, notamment en matière d'estime et de confiance en soi et peuvent même amener à des comportements suicidaires. Certain·e·s jeunes cumulent plusieurs facteurs de risques, ce qui les rend plus vulnérables aux discriminations.

Violences

Il demeure difficile de savoir si la violence chez les jeunes augmente réellement car les statistiques disponibles ne sont pas toutes établies de la même manière entre les cantons, ni même au cours des années. Toutefois, il est important de distinguer les actes d'incivilité des infractions violentes. En effet, les réponses à apporter sont différentes et ne sont alors pas portées par les mêmes institutions.

Si l'on se penche sur les chiffres de l'Office fédéral de la statistique concernant les condamnations de jeunes mineurs pour délit (vol ou harcèlement par exemple) et crime, une baisse entre 2000 (6315 condamnations) et 2019 (5673 condamnations) en Suisse est à noter.

Néanmoins, les études menées par Dirk Baier (2021),¹⁶ docteur en criminologie, indiquent une tendance à la hausse chez les jeunes hommes à porter un couteau lors de leurs sorties du week-end. Le port d'armes blanches par les jeunes hommes est également régulièrement observé à Genève par les professionnel·le·s de la jeunesse.

Ainsi, selon Nathalie Kocherhans,¹⁷ juge des mineurs à Neuchâtel, seuls 2% des jeunes ont commis des délits mineurs. Sur ces personnes, 0.5% commettront des délits graves dans la suite de leur parcours. Concernant les violences très graves (meurtre par exemple), une

¹⁶ « La violence des jeunes est en augmentation depuis des années », Le Matin, 11 avril 2021

¹⁷ Propos repris de l'émission de *Temps présent* du 1^{er} septembre 2022 intitulée « Jeune et violent, le fait divers qui fait peur ».

augmentation est observée en Suisse, passant de 1% en 2000 à 7% en 2019, chez les jeunes mineurs (Dubuis & Pekmez, 2022).

Parallèlement, on constate une tendance plus importante à porter les affaires en justice ainsi qu'une augmentation de la législation relative aux conduites humaines, comme le souligne Véronique Le Goaziou, sociologue spécialiste du domaine de la violence des jeunes.

Dans ce contexte, Véronique Le Goaziou rappelle que les décisions de justice et les solutions de réintégration doivent tenir compte de la situation des jeunes, et ce particulièrement pour les mineurs. Ainsi, les fragilités affectives, les vulnérabilités sociales ainsi que d'autres facteurs – comme un contexte familial compliqué – doivent être considérés.

Il convient toutefois de souligner que la violence physique chez les jeunes, comme chez les adultes, reste un fait rare. Cependant, sa signification diverge entre les jeunes et les adultes, comme le mentionne le groupe Prévention suisse de la criminalité¹⁸ : « *Le recours à la violence [chez les jeunes] est le plus souvent la manifestation d'un désir de tester ses limites et de trouver sa place dans la société. Dans de très rares cas, ces transgressions marquent le début d'une carrière criminelle.* »

Ainsi, il est nécessaire d'effectuer une distinction entre une « violence initiatique » en lien avec le passage à l'âge adulte, une « violence réactionnaire » qui est renforcée dans le groupe qui ne trouve pas de place dans le monde établi et une « violence pathologique » qui relève notamment du médical.

26

En termes de violence, l'enjeu de genre mérite d'être soulevé sachant que les filles sont bien moins nombreuses à y recourir. Ainsi, comme le souligne l'étude sur la délinquance juvénile menée par les hautes écoles de travail social de Fribourg et Zurich, « *de manière générale, il y a significativement plus de garçons que de filles qui commettent des délits en Suisse [...]* » (Délinquance juvénile en Suisse, p.12, 2022). De plus, la perception sociétale de ces actes apparaît comme inégalitaire : « *Alors que la violence des garçons peut sonner comme une menace contre l'ordre établi et appeler des réponses punitives, la violence des filles est plutôt considérée comme une sortie de route, un écart de conduite ou une pathologie.* » (Le Goaziou, 2016, p.33)

Les jeunes sont également les victimes de la violence, notamment sexuelle. Ainsi, les chiffres de l'IUMSP¹⁹ auxquels il est fait référence dans le cahier de SantéPsy.ch (2020) attestent de l'importance de celles-ci, principalement chez les femmes, puisque 16% d'entre elles « *ont indiqué avoir été victime d'un abus sexuel ou d'un viol avant 26 ans contre 2.8% des garçons.* »

Les risques, notamment sur la santé psychique et physique des femmes, sont importants puisqu'elles sont « *largement plus nombreuses que les hommes à avoir accepté une expérience sexuelle sans vraiment le désirer (53% contre 23%)* ». L'enjeu pour elles est principalement de « *garder une bonne relation avec leur partenaire* », mais cela n'enlève rien au fait qu'elles ont vécu des actes sexuels non consentis (SantéPsy.ch, 2023).

En matière de violence, soulignons également qu'en Suisse, toutes les deux semaines, une personne meurt des conséquences des violences domestiques (AVVEC, 2023). Les jeunes ne sont pas épargnés par cette réalité. En effet, « *en Suisse, les comportements dépassant les limites, blessants ou violents, d'ordre physique ou psychique sont répandus parmi les*

couples de jeunes. La forme de violence la plus commune est psychologique, le monitoring. Soit des actions réalisées en vue de contrôler les contacts du partenaire avec le cercle amical » (AVVEC, 2023).

Les actions de prévention doivent également s'étendre au milieu professionnel puisque selon l'enquête menée par Unia en 2019 auprès de plus de 800 apprenti·e·s, 70% des personnes interrogées ont déjà été harcelées sexuellement. Les femmes sont plus souvent touchées (80%), mais presque un homme sur deux est aussi concerné (Unia, 2019).

Comportements à risques

Comme le précisent les experts qui ont contribué à l'élaboration du cahier de référence pour les professionnels de SantéPsy.ch en 2020, « *le cerveau d'un·e adolescent·e connaît un besoin accru de récompense en raison de l'augmentation de l'activité des circuits neuronaux consommateurs de dopamine dans le striatum ventral. Cela se traduit notamment par la recherche de sensations fortes, d'expériences exaltantes et de satisfaction pour se sentir vivant·e, souvent liées à des prises de risques ; une impulsivité accrue liée à un manque de réflexion dans le traitement des données disponibles et à la difficulté à prendre un temps de retour sur soi avant d'agir, mode de fonctionnement souvent générateur de stress ; une « hyper rationalité »* » (D. Siegel, 2019 dans SantéPsy, 2020, p.13). Les prises de risques liées à ce développement normal de la période de l'adolescence doivent être accompagnées par des actions de prévention portées par des professionnel·le·s du domaine social.

À Genève, depuis 2015, plus de deux cents associations ainsi qu'une quarantaine de membres individuels sont constitués en Collectif pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée, afin de défendre leur vision d'une vie nocturne et faire entendre leurs besoins de rencontre et d'épanouissement social. Ce collectif, principalement constitué de jeunes, est un partenaire clé en matière de prévention dans les espaces nocturnes qu'il pilote, à l'image du Groove ou de la Salle du Terreau.

Durant la période de fermeture des espaces nocturnes en raison de la pandémie, les professionnel·le·s de la réduction des risques en milieu festif ont pu observer les alternatives développées par les jeunes pour continuer à se rencontrer et faire la fête, ainsi que l'évolution des pratiques de consommation.

L'association Nuit Blanche²⁰ a ainsi constaté, lors de ses tournées nocturnes sur Plainpalais, un mélange entre les personnes qui se réunissaient déjà régulièrement sur l'espace public pour se rencontrer et consommer des substances et un public festif élargi, fréquentant d'ordinaire les clubs.

Il apparaît important d'analyser l'évolution de la fonction de l'espace public festif. Il est fort probable que la pandémie aura un impact à plus long terme sur la manière dont les jeunes font la fête en raison des nouvelles habitudes prises.

Selon les constats de l'association Nuit Blanche, les risques identifiés relatifs à l'usage de substances concernent surtout l'alcool. À noter que, selon Addiction Suisse, ce risque est amplifié par un danger de déshydratation pendant les périodes de grande chaleur.

27

¹⁸ <https://www.skppsc.ch/fr/sujets/violence/violence-juvenile/>

¹⁹ Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP)

²⁰ Nuit Blanche est une action de réduction des risques liés aux consommations de substances récréatives et en milieu festif. Nuit Blanche est inscrite dans l'association Première Ligne.

Ce constat fait écho au résultat de l'enquête annuelle de la Croix-Bleue Berne-Soleure-Fribourg qui a interrogé 983 élèves du secondaire âgé·e·s de 12 à 17 ans. Ainsi, en 2021, 4.8% des répondant·e·s ont indiqué avoir consommé de l'alcool tous les jours (contre 4.4% en 2020), et 12.3% ont admis boire tous les mois (contre 11.1% en 2020).

Il faut noter que ce sont surtout les cas d'ivresse qui ont fortement augmenté, avec 9% des adolescent·e·s interrogé·e·s qui disent avoir été soûl·e·s en 2021 contre 5.3% en 2020. Ce constat est préoccupant sachant que ces alcoolisations n'ont bien souvent pas lieu dans des espaces sécurisés disposant de mesures de réduction des risques (personnel formé, espace de repos, ...), mais à l'extérieur, entre pairs.

Un autre point important qui a été relevé lors des entretiens menés par EnQuêtes (Filipovic & Charrière, 2018) est le harcèlement rapporté par les jeunes femmes, tant sur l'espace public que lors des soirées dans les bars ou en boîte de nuit.

De plus, il apparaît que ni les familles ni les institutions ne prennent en charge l'éducation sexuelle comme les jeunes le souhaiteraient. Et lorsqu'elles et ils ne trouvent pas d'espaces de parole libre qui permettent de répondre à leurs questions, ce sont trop souvent les sites pornographiques qui dictent certaines pratiques. En France, selon une étude du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), « *près d'un mineur sur 10 consomme régulièrement du porno, c'est-à-dire au moins une fois par semaine* » (Gaillard, 2020, p.67).

En ce sens, l'étude d'EnQuêtes menée en Ville de Genève auprès des 15-25 ans démontre que si les adolescent·e·s ont accès à du contenu à caractère sexuel et partagent parfois des contenus intimes via les réseaux sociaux, elles et ils restent demandeur·euse·s de dialogue et d'espaces d'échanges avec des pairs, mais également avec des adultes à l'écoute, non jugeant·e·s et porteur·euse·s d'expertise. Cette préoccupation n'est pas nouvelle, à l'image des chiffres 2018 (Association romande Ciao, 2018, p.9) présentés par Ciao.ch selon lesquels 51.5% des questions posées sur les forums pour adolescent·e·s sont en lien avec la sexualité et 24.8% sur le thème de « *moi, toi et les autres* ».

En outre, il est important de ne pas considérer uniquement la question des infections sexuellement transmissibles (IST) comme comportements à risques dans la sexualité des jeunes. L'expérimentation et les transactions économiques²¹ sont également au centre des préoccupations des professionnel·le·s en lien avec ce public. Notons toutefois que cela ne concerne pas uniquement les filles. En effet, « *parmi les jeunes qui disent avoir expérimenté des transactions sexuelles, on trouve plus de garçons que de filles et plus de jeunes homosexuel·le·s et bisexuel·le·s que de jeunes hétérosexuel·le·s. Ces jeunes sont également plus nombreux et nombreuses que la moyenne à avoir quitté le domicile parental et à vivre dans des grands centres urbains* » (Colombo, Carbajal, Carvalho Barbosa, Jacot et Tadorian, 2017, p.5) Ce thème doit désormais trouver sa place dans des espaces de dialogue avec la jeunesse tels que les cours d'éducation sexuelle, qui effectuent déjà un travail indispensable sur les IST.

Si aujourd'hui, un travail de prévention basé sur le dialogue doit pouvoir également s'effectuer autour de cette apparente banalisation des transactions sexuelles par les jeunes, il reste central pour le bon développement de cette jeunesse de mettre l'accent sur le développement de « *relations sexuelles basées sur le consentement, exemptes de violences et de contraintes et respectueuses des droits humains* » (SantéPsy.ch, 2023).

²¹ Pour les jeunes, il ne s'agit pas de prostitution bien que ces comportements puissent être compris comme tels par des adultes.

Il est donc nécessaire de pouvoir agir rapidement en renforçant les actions de protection et prévention auprès de la jeunesse. De plus, il convient de bien identifier et différencier les comportements à risques résultant du développement normal de cette période de la vie du comportement à risques résultant de la mémoire traumatique liée à des violences, notamment sexuelles, subies dans l'enfance. Dans ce cas, « *les conduites à risques sont donc des mises en danger délibérées. Elles consistent en une recherche active, voire compulsive, de situations, de comportements ou d'usages de produits connus comme pouvant être dangereux à court ou à moyen terme* » (Salmona, 2018, p.70). À travers ces conduites à risques, le jeune préfère se mettre en danger « *pour s'anesthésier, plutôt que de revivre les violences extrêmes qu'il a subies* » (Salmona, 2018, p.70).

Ce dernier cas de figure en lien avec les comportements à risques nécessite une orientation et prise en charge du jeune par des professionnel·le·s spécifiquement formés. La mémoire traumatique doit être traitée par des soins adaptés. Si des soins aux victimes sont indispensables dans ce cas de figure, il est important aussi de mettre en œuvre des mesures de protection pour les enfants dès le plus jeune âge.

Transition numérique

Le contexte actuel souligne l'importance de l'usage des espaces numériques par les jeunes comme lieu de rencontre et de socialisation. L'utilisation d'Internet faisant partie des activités médias les plus importantes des jeunes avec, selon les chiffres de l'étude JAMES de 2022, 89% des adolescent·e·s en ligne quotidiennement et 96% au moins plusieurs fois par semaine. Il est constaté une augmentation constante de l'usage des écrans connectés qui est certainement due à l'enseignement à distance, mais également à un besoin de distraction compensant l'absence de loisirs ou à la nécessité de maintenir des liens sociaux.

Concernant la prévention sur l'utilisation excessive des jeux vidéo, les recommandations demeurent les mêmes, à savoir que les adultes devraient investir ce domaine pour y accompagner les pratiques des enfants et des jeunes. Dans la même optique, les professionnel·le·s de la jeunesse se doivent d'investiguer la fonction du numérique pour les jeunes, afin de mieux comprendre ce qui s'y joue pour elles et eux et de valoriser leur investissement, tout en travaillant à ce que cela ne représente pas leur seule manière d'être en lien avec les autres.

En outre, le respect de la vie privée ainsi que le harcèlement sur les réseaux sociaux est un élément particulièrement préoccupant. Ainsi, l'enquête JAMES révèle que la part de jeunes indiquant protéger leur vie privée sur les réseaux sociaux diminue. De 81% en 2014, ils ne sont aujourd'hui plus que 60% à avoir activé les réglages de protection de la vie privée. Cette diminution augmente les risques d'entrer en contact avec des personnes malintentionnées. Les jeunes peuvent être les cibles de différentes attaques (racket, incitation aux jeux d'argent, ...). Dans ce contexte, il est nécessaire de prioriser la protection des jeunes via des actions de sensibilisation leur permettant de développer les outils et les bons réflexes à adopter dans de telles situations.

Selon Claire Balley²², les jeunes s'évaluent énormément sur les réseaux sociaux. Elles et ils recherchent par ce moyen à savoir ce que leurs pairs pensent d'elles/eux. À ce titre, la

²² Professeure associée, Faculté des sciences de la société UNIGE.

création de vidéos participe de la perception de leur identité. Si par le passé, la monstration auprès de groupes de pairs consistait pour les jeunes à se sentir appartenir et inscrit comme membre d'un groupe, il apparaît qu'aujourd'hui « à l'inverse, le besoin de visibilité est au centre des préoccupations » (Gaillard, 2020, p.39) des jeunes dans le but d'être perçu et reconnu comme une identité autonome.

Néanmoins, il reste indispensable d'étudier l'utilisation de ces outils par les 12-25 ans, afin de mieux appréhender et prévenir les dérives. Ainsi, comme le relève l'étude JAMES 2022, « près de la moitié des adolescents ont déjà été au moins une fois victimes de harcèlement sexuel en ligne, contre 19% en 2014 ». Un·e jeune sur dix a déjà été touché·e dans la catégorie des 12-13 ans. Les filles en sont généralement davantage victimes que les garçons. Le harcèlement sexuel sur Internet est encore plus fréquent : près de la moitié des jeunes interrogé·e·s (47%) ont déjà été contacté·e·s via Internet par une personne inconnue qui a exprimé des intentions sexuelles indésirables. Ce chiffre enregistre une forte augmentation depuis 2014 (2014 : 19%). Là encore, les jeunes filles sont plus souvent visées (60% d'entre elles contre 33% des garçons) (Süss, Waller, 2022, pp.62-67).

La question des jeux vidéo est également sensible sachant que la frontière entre jeu vidéo et jeu d'argent est devenue particulièrement ténue avec l'apparition des microtransactions.²³ Les jeux vidéo et les réseaux sociaux présentent de nombreux aspects positifs, mais comportent aussi des risques. Visuellement, ils ne se distinguent plus guère entre eux ni par rapport aux jeux de hasard et d'argent, dont ils reprennent certains mécanismes.

Une telle convergence n'a rien d'un hasard. Ces mécanismes incitent à passer beaucoup de temps en ligne et à y dépenser de l'argent, au risque d'une perte de contrôle (Addiction Suisse, 2024, p.34).

Toutefois, comme le montrent les dernières études suisses sur le sujet, l'addiction aux médias numériques²⁴ au sens médical du terme reste relativement rare et la grande majorité des jeunes possèdent un rapport sain avec ces outils. À noter que les usages problématiques²⁵ sont plus fréquents et plus inquiétants.

Bien-être et santé mentale

Les chiffres de la *Swiss Corona Stress Study*²⁶ montrent que, dans le contexte actuel, les adolescent·e·s et les jeunes adultes sont plus touché·e·s par les troubles psychologiques, y compris la dépression, qu'auparavant. En effet, d'après cette étude, la prévalence des symptômes dépressifs majeurs était de 33% chez les 14-24 ans en novembre 2020, alors qu'elle atteignait à peine les 5% en février 2019. Il ressort également de cette enquête que la fréquence des symptômes dépressifs diminue avec l'âge. Cela démontre que la jeunesse est fortement touchée psychologiquement par la crise sanitaire et les mesures prises.

Plutôt que des risques nouveaux, comme le souligne Martine Berger, directrice de l'Office de l'enfance et de la jeunesse à Genève, « nous constatons surtout une amplification de

risques déjà identifiés chez les enfants et les jeunes du canton tels qu'une augmentation du sentiment de mal-être, d'inadéquation à répondre aux exigences pédagogiques, d'anxiété » (Association romande Ciao, 2018).

La crise sanitaire a engendré, pour les jeunes, de réelles difficultés à vivre le confinement (isolé·e ou en famille) et a bien souvent signifié des pertes de revenu. Durant cette période très incertaine pour les jeunes, la ligne d'urgence pour la jeunesse – le 147 – a été contactée, en moyenne, sept fois par jour en lien avec le suicide durant le premier semestre 2021, contre trois ou quatre avant la pandémie. À l'Unité de crise des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), les appels de la ligne ados ont doublé en passant de 1000 en année ordinaire à plus de 2000 pour 2021.

La situation géopolitique instable vient s'ajouter au sentiment d'insécurité vécu par les jeunes. Ces crises successives sont un facteur aggravant les troubles chez les jeunes. Mais il ne s'agit pas de l'unique cause puisque depuis dix ans, comme soulevé par la philosophe et psychanalyste française Cynthia Fleury lors de sa conférence du 10 juin 2021 à Genève²⁷, les troubles psychiques chez les mineurs ont augmenté en raison, notamment, de la pression liée à la performance tant à l'école que dans les loisirs. Il convient de souligner que le suicide demeure la première cause de mortalité chez les jeunes en Suisse, selon les derniers chiffres de l'Office fédéral de la statistique, représentant presque un tiers des décès chez les 15-29 ans (Association Stop Suicide, 2021).

La santé mentale est influencée par de nombreux facteurs individuels, économiques, sociaux et sociétaux. Les constats décrits ci-dessus démontrent la fragilité du contexte dans lequel la jeunesse doit se développer. Compte tenu de cela il est important, pour soutenir les jeunes, de « favoriser un équilibre dynamique entre les différentes dimensions de leur vie (physique, émotionnelle, psychologique, spirituelle et sociale) et soutenir la découverte, le développement et la pleine expression de leurs potentiels » (SantéPsy, 2023, p.30).

La santé mentale est un enjeu transversal puisque la majeure partie des objectifs de cette politique de la jeunesse font partie des déterminants de santé et donc des facteurs de protection, à l'image du soutien social, de l'accès à l'emploi ou encore des infrastructures dédiées pour la jeunesse.

De plus, il est important de relever que si une approche sur le renforcement des compétences est privilégiée auprès des 12-25 ans, une intervention précoce dans le secteur de l'enfance et de la petite enfance figure parmi les facteurs de protection importants pour le bon développement de l'individu tout au long de son parcours de vie.

²³ Achats optionnels portant sur des petits montants dans les jeux vidéo

²⁴ Selon l'OMS, depuis 2022 le diagnostic médical « d'addiction aux jeux vidéo » décrit un comportement de jeu empêchant de remplir ses obligations sociales pendant une période de douze mois consécutifs (WEBER N., 2023, p.28).

²⁵ Selon les centre du jeu excessif du CHUV la graduation des comportements en lien avec l'usage est la suivante: jeu récréatif, jeu problématique, jeu pathologique et jeu excessif. <https://www.chuv.ch/fr/jeu-excessif/cje-home/personnes-concernees-et-proches/jeux-dargent/quand-le-jeu-devient-problematique>

²⁶ <http://stressnetwork.ch/fr/swiss-corona-stress-study>

²⁷ « La pandémie, une épreuve pour les relations intergénérationnelles ». Département de la cohésion sociale et de la solidarité de la Ville de Genève. URL : <https://www.youtube.com/watch?v=Ih3Eq1SOJN0>

DIX OBJECTIFS D'INTERVENTION



DIX OBJECTIFS D'INTERVENTION

1. Accompagner l'autonomisation – miser sur le pouvoir d'agir 34
2. Favoriser la formation, l'insertion socio-professionnelle
et l'employabilité 35
3. Prévenir et réduire les comportements et
consommations à risque 36
4. Proposer une offre de loisirs adaptée à toutes et tous 38
5. Promouvoir l'accès à la culture et au sport 39
6. Combattre toutes les formes de discrimination 40
7. Construire la Ville de demain avec, par et pour les jeunes 41
8. Construire une vision critique des médias sociaux
et de leurs usages à risques 42
9. Soutenir l'accès à l'espace public et à la vie nocturne 43
10. Défendre un accès au logement pour les jeunes 44

Au regard des compétences de la Ville, le Département de la cohésion sociale et de la solidarité, respectivement son Service de la jeunesse, se doit de considérer ces dix objectifs en faveur de la jeunesse dans le cadre de sa mission.

Objectif 1

Accompagner l'autonomisation – miser sur le pouvoir d'agir

Créer de l'autonomie, c'est miser sur le pouvoir d'agir de chacun·e. Cet accompagnement comprend, pour certain·e·s jeunes, le maintien du lien avec les adultes, à l'image de ce que réalisent les TSHM. Pour permettre aux jeunes d'accéder à leurs ressources, il est parfois nécessaire d'agir sur les obstacles d'ordre personnel mais aussi d'ordre structurel et normatif. C'est là le cœur de mission des TSHM, qui aident les jeunes à réunir les ressources individuelles et collectives nécessaires à l'accomplissement des actions qu'elles et ils souhaitent ou doivent entreprendre. Il s'agit de leviers indispensables à l'autonomie et au pouvoir d'agir des jeunes en situation de vulnérabilité.

« Ces professionnel·le·s sont des hôtes dans le milieu de vie des jeunes et n'ont pas de mission de maintien de l'ordre »²⁸ mais interviennent dans la mobilisation des ressources des individus et le soutien aux jeunes directement dans leurs quartiers.

L'accompagnement vers l'autonomisation des jeunes passe par une prévention active des ruptures sociales et un accompagnement des transitions afin que chacun·e joue son rôle et trouve sa fonction dans la société. Selon Fleury & Fenoglio (2022), l'autonomie n'est pas un fait mais « un processus qui part du fait vulnérable et qui grâce aux ressources portées par les milieux environnants et par soi-même, se dégage de cette vulnérabilité, la rend réversible et capacitaire ».

La Ville se fait également le relais des dispositifs d'accompagnement existants et propose des espaces et des prestations, ceci afin de répondre aux besoins exprimés par les jeunes en matière de soutien administratif, personnel ou dans la réalisation de leurs projets professionnels ou associatifs.

- EXEMPLES DE RÉALISATIONS
- ✓ Renforcement du suivi individuel des 15-25 ans par les TSHM grâce à une augmentation de 4 postes (3.4 ETP) depuis 2020 ;
 - ✓ Accompagnement par les TSHM d'un groupe de jeunes constitué en association dans le suivi du processus de réalisation d'un skate parkour park dans le quartier des Grottes ;
 - ✓ Ouverture par les TSHM de permanences pour les 18-25 ans en partenariat avec le dispositif Point Jeunes de l'Hospice général dans les quartiers ;
 - ✓ Augmentation du nombre de locaux en gestion accompagnée (LGA) qui permettent aux jeunes de tester une certaine autonomie dans la gestion d'un espace qui leur est mis à disposition gratuitement pour une année. En 2024, 30 LGA sont proposés, représentant une augmentation de 5 locaux depuis 2020.

²⁸ Animation enfance et jeunesse en milieu ouvert en Suisse et Cannabis. DOJ/AFAJ, Berne, septembre 2019, p.4.

MESURES

- **Inclure les 12-14 ans dans les missions du Service de la jeunesse**
Les 12-14 ans se trouvent dans un moment de transition dans leur vie. Il convient dès lors d'apporter un accompagnement spécifique et adapté à ce public.
- **Augmenter le soutien individuel et collectif**
Pour renforcer le soutien individuel et collectif, il est nécessaire d'augmenter le nombre de TSHM. En comparaison, malgré l'augmentation de la dotation, en 2023 les communes de Lancy et de Meyrin possédaient un taux de couverture de 2 TSHM pour 1000 jeunes de 15 à 25 ans alors que la Ville de Genève ne dispose que de 0.5 TSHM pour 1000 jeunes.
- **Améliorer le soutien administratif**
À 18 ans, les jeunes se retrouvent à devoir faire face à des démarches administratives. Il convient de proposer un accompagnement spécifique.

Objectif 2

Favoriser la formation, l'insertion professionnelle et l'employabilité

La prise en considération de cet enjeu se traduit par une attention particulière portée à la prévention des risques de ruptures lors du parcours professionnel ainsi que par l'observation des phénomènes de décrochage social et familial.

L'engagement en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes nécessite de considérer l'hétérogénéité du public, de s'adapter aux différents rythmes et aux changements vécus afin de répondre de façon adéquate aux besoins spécifiques de chaque jeune. L'objectif est de leur permettre de développer leurs potentiels.

73% des jeunes qui sortent de CAP Formations accèdent à une filière de certificat fédéral de capacité (CFC) ou attestation fédérale de formation professionnelle (AFP). Il est important à Genève de soutenir les entreprises formatrices et de faire en sorte que l'administration communale soit elle-même une structure exemplaire.

Dans un contexte où le fossé entre les élèves²⁹ continue de se creuser, le DCSS poursuit l'objectif de compléter les actions en faveur de l'insertion socioprofessionnelle de la jeunesse afin de permettre aux primoaccédant·e·s à l'emploi d'avoir un travail qui leur donne les moyens de gagner leur vie.

- EXEMPLES DE RÉALISATIONS
- ✓ 13'750 heures de petits jobs et stages d'insertion portés par le Service de la jeunesse ;
 - ✓ Subventionnement et convention tripartite avec l'antenne VIA de l'association BAB-VIA ;
 - ✓ Réalisation d'une étude munie de recommandations sur l'employabilité des 18-25 ans en Ville de Genève via un mandat à la Haute école de gestion de Genève.

²⁹ Comme mentionné dans les derniers indicateurs du Service de la recherche en éducation (SRED) concernant le décrochage 2023, la prise en charge des décrocheurs reste un défi central qui concerne surtout les jeunes majeurs.

MESURES
• Favoriser la formation professionnelle des jeunes Il s'agit de renforcer les leviers à l'incitation des structures subventionnées à ouvrir des places de stages et apprentissages. Une attention particulière sera portée sur les structures subventionnées par le DCSS par le biais d'indicateurs inscrits dans la grille d'analyse des demandes. • Soutenir les dispositifs d'insertion qui prennent en compte les transformations du monde du travail notamment en lien avec la transition écologique et le numérique Un regard tout particulier sera porté à ces dispositifs par l'inscription d'un indicateur spécifique à ces enjeux dans la grille d'analyse des demandes. • Mettre en œuvre une aide financière pour favoriser l'employabilité des 18 – 25 ans La situation financière est l'un des trois facteurs les plus importants de vulnérabilité face à l'emploi, elle est considérée comme un frein à l'employabilité. Cette mesure sera accompagnée d'un suivi individuel.

Objectif 3

Prévenir et réduire les comportements et consommations à risques

36

Les comportements et les consommations à risques (cigarettes, alcool, substances illicites, jeux d'argent, sexualité, écrans, etc.) constituent une préoccupation constante et une attention permanente des professionnel·le·s de la jeunesse. Un développement équilibré des jeunes au niveau psychologique et physique passe aussi par la réduction de ces risques. Ainsi, les équipes de terrain du Service de la jeunesse effectuent de la prévention primaire et secondaire³⁰ auprès des jeunes consommateur·trice·s.

Le dialogue autour de la sexualité est apparu comme une demande importante des jeunes qui soulignent le manque d'espace pour échanger sur ces questions. Le rôle des adultes référents est central dans cet accompagnement afin de renforcer la prévention des violences sexistes et sexuelles ainsi qu'autour de la banalisation des transactions sexuelles. En parallèle, il est indispensable de sensibiliser les jeunes sur l'importance du consentement mutuel et éclairé de toutes les relations.

La Ville de Genève situe son action contre les violences juvéniles en initiant des activités collectives ou des moments individuels avec les jeunes afin de leur permettre de travailler leurs compétences émotionnelles telles que l'empathie, l'expression de leurs sentiments, la gestion des émotions fortes ou encore leur capacité à entretenir des relations avec autrui.

Le travail de prévention des équipes du SEJ s'appuie sur un réseau solide de partenaires et se centre sur les facteurs favorisant les bons comportements tant pour la santé mentale des jeunes que pour leurs relations à autrui et leur réussite professionnelle et leur parcours de formation.

³⁰ La prévention primaire a pour but d'empêcher l'apparition d'un symptôme, alors que la prévention secondaire s'occupe du dépistage précoce et cherche à éviter l'aggravation des symptômes, ou tout au moins à améliorer les perspectives des personnes touchées et de leur entourage. Quant à la prévention tertiaire, elle tend à empêcher les complications des troubles déjà existants, elle comprend également la prévention de la rechute. « Concept de prévention des dépendances ». Addiction Suisse, Lausanne, janvier 2013, p.1

MESURES
EXEMPLES DE RÉALISATIONS ✓ Mise en place du dispositif de prévention par les pairs « Pense à ton Soss », dispositif mis sur pied en partenariat entre les TSHM, la Maison de quartier des Eaux-Vives et le centre de rencontres La Source ; ✓ Attribution d'un mandat avec l'association Première Ligne « Nuit Blanche » pour une action visant la réduction des risques lors de plusieurs manifestations festives destinées aux jeunes organisées en Ville de Genève ; ✓ Élargissement du mandat de « Nuit Blanche » avec le soutien du projet de veille en ligne via un forum dédié aux consommations à risques ; ✓ Mise en place d'un dispositif de prévention nocturne de correspondant·e·s de nuit, auprès des jeunes en particulier, permettant notamment de rétablir le lien dans les quartiers et d'assurer une veille sociale. 1'549 prises de contact et liens de proximité ont été établis par les équipes de terrain en 2023 ; ✓ Mise en place d'une cellule de suivi temporaire avec les acteurs terrain de proximité lors de phénomènes de délinquance juvénile récurrents³¹ et d'une certaine intensité.

MESURES
• Accompagner et informer sur les rapports de couple et la sexualité Les jeunes demandent que nous soyons capables de dépasser les obstacles moraux et sociaux pour échanger avec elles et eux autour de la sexualité. Pour ce faire, il est nécessaire que les acteur·trice·s qui agissent auprès de la jeunesse soient formé·e·s pour mettre en place des échanges ouverts et qui permettent aux jeunes de s'exprimer en toute confiance. Si la prise en charge de ces questions est davantage de compétence cantonale, la Ville de Genève et ses partenaires se doivent de recueillir les questionnements et les difficultés de la jeunesse, agir en prévention et se faire les relais des outils existants. • Soutenir les plus vulnérables Le DCSS portera une attention particulière à soutenir les associations partenaires actives dans les secteurs de la santé en ciblant, notamment, la santé mentale ainsi que les projets des Maisons de quartier et des TSHM dont l'action participe à soutenir les jeunes les plus vulnérables en agissant sur le développement de leurs compétences psychosociales et de leur résilience mais également en les aidant à (re)trouver la confiance. • Renouveler et renforcer l'engagement par la signature du protocole de collaboration et d'intervention entre la Police cantonale, le Service de la jeunesse et la FASE. Le DCSS souhaite renforcer cette collaboration pour répondre aux questions de violence et délinquance juvénile afin de coordonner avec ces acteurs les réponses et actions de prévention ainsi que l'accompagnement suite à un acte illicite.

³¹ Qui n'est pas un fait isolé mais en lien avec des événements qui se répètent et qui sont alimentés au sein de groupes de jeunes.

37

Objectif 4

Proposer une offre de loisirs adaptée et accessible à toutes et tous

L'augmentation du temps consacré à la formation au détriment du temps libre des jeunes représente un défi. L'UNICEF l'écrit clairement dans les conclusions de l'étude sur les droits de l'enfant 2021 Suisse et Liechtenstein : « *Il devient urgent de favoriser les espaces de liberté et de réduire la pression à la performance. Et en ce sens, il est important de favoriser la diversité de l'offre et de s'assurer que les prix pratiqués permettent à toutes et tous de participer à l'activité de leur choix.* » (Brüschweiler, Cavelti, Falkenreck, Gloor, Hinder, Kindler & Zaugg, 2021)

Cette demande de loisirs à prix abordable ressort dans les constats des jeunes qui revendiquent des espaces de liberté et d'expérimentation accessibles voire gratuits (Filipovic & Charrière, 2018). Consciente que les jeunes développent leur compréhension de la société et se réalisent aussi dans le temps libre, la Ville doit offrir les conditions cadres au déploiement de ces actions et se soucier de leur laisser des espaces pour imaginer, rêver et créer. La force de changement et d'évolution que représente la jeunesse est également constatée au travers des nouvelles pratiques propres à cette tranche d'âge. L'enjeu pour la Ville de Genève est d'accompagner les jeunes dans leurs pratiques afin d'en prévenir les dérives.

Développer ces nouvelles formes participe à renforcer leur estime de soi, leur confiance et leur capacité à entreprendre. Elle promeut un environnement dans lequel le but n'est pas obligatoirement d'accéder à des compétitions et où l'erreur est considérée comme un processus d'apprentissage et non comme un échec.

- EXEMPLES DE RÉALISATIONS**
- ✓ Ouverture de l'espace d'animation socioculturel Manège en Ville et de la Maison de quartier La Concorde ;
 - ✓ Déploiement d'une offre d'accueil libre, gratuite, dans les 18 Maisons de quartier et par le biais de l'équipe TSHM ;
 - ✓ Mise à disposition d'offres de loisirs en accès libre et d'espaces pour des projets ou loisirs entre jeunes via les 30 locaux en gestion accompagnée ;
 - ✓ Organisation d'un forum des Maisons de quartier traitant du thème de l'animation socioculturelle face aux enjeux de la culture, des discriminations, du climat et du numérique ;
 - ✓ Création d'une nouvelle Maison de quartier au Petit-Saconnex.

MESURES

- **Proposer une offre de loisirs, sans compétition et libre d'accès**
Il est important que la Ville mette en place les conditions cadres permettant aux jeunes de se consacrer aux loisirs et aux jeux. Ceci passe notamment par un soutien aux actions des Maisons de quartier et des Jardins Robinson qui proposent des accueils au sein desquels les enfants et les jeunes peuvent apprendre et appréhender leur environnement à leur propre rythme et dans une certaine autonomie.
- **Soutenir une offre de loisirs de proximité**
L'offre de loisirs encadrés ou libres, dans tous les quartiers de la Ville de Genève qui ne proposent pas encore ce type de prestation, doit être développée. Il convient aussi d'adapter l'offre en fonction de l'augmentation démographique.

Objectif 5

Favoriser l'accès à la culture et au sport

La Ville favorise et valorise des pratiques sportives diversifiées ainsi que les cultures urbaines émergentes. Cette promotion se concrétise dans la création d'événements dédiés, ainsi que dans le soutien à une offre culturelle de quartier, car c'est entre 15 et 25 ans que se met en place une autonomie des pratiques culturelles. (Roman, Piraud, Tawfik, 2011)

À travers les actions de son Service de la jeunesse et le soutien aux associations partenaires, le DCSS promeut notamment les formes artistiques urbaines novatrices et cherche à les rendre visibles. Il favorise également leur accès à un large public.

- EXEMPLES DE RÉALISATIONS**
- ✓ Ouverture, en 2012, du Skatepark de Plainpalais 365 jours par année grâce au travail des équipes du Service de la jeunesse qui assurent un espace sécurisé pour les pratiques sportives et nettoient les lieux ;
 - ✓ Mise à disposition et subventionnement du Service de la jeunesse à La Traverse, salle de spectacle de la Maison de quartier des Pâquis ainsi qu'à L'Étincelle, salle de spectacle de la Maison de quartier de la Jonction, pour y offrir une programmation culturelle annuelle ;
 - ✓ Organisation de trois éditions de Primart³², dont une en partenariat avec la Comédie de Genève ;
 - ✓ Réaménagement de la patinoire des Charmilles ;
 - ✓ Rénovation du skatepark de Plainpalais ;
 - ✓ Organisation de scènes de quartier durant les manifestations de La ville est à vous pour permettre aux jeunes artistes de se produire devant un public.

MESURES

- **Soutenir la culture dans les quartiers**
Poursuivre, notamment via l'événement Primart, les actions de visibilité des jeunes artistes dans les espaces culturels reconnus en Ville de Genève afin de les aider à se faire connaître, tout en permettant d'ouvrir la porte de ces institutions aux jeunes. Il est important de continuer à créer ces ponts pour que les jeunes se sentent légitimes à entrer dans ces lieux culturels.
- **Favoriser les pratiques sportives émergentes et urbaines**
Il est nécessaire de promouvoir les pratiques sportives féminines, de favoriser des espaces accessibles aux débutant·e·s, où le sport s'exerce sans compétition. Il convient également de soutenir des pratiques émergentes ou de niche.

³² Manifestations dédiées aux talents émergents en partenariat avec de jeunes artistes

Objectif 6

Combattre toutes les formes de discrimination

La Ville s'engage à déployer des actions pour lutter contre les discriminations, à déconstruire les stéréotypes afin que chacun·e puisse trouver sa place dans notre société. Il est important que ces actions puissent se mener auprès de la jeunesse car il s'agit d'un moment de transition fort dans la construction de son identité. Il est nécessaire d'accompagner cette évolution pour que cela puisse se faire dans les meilleures conditions possibles. À ce titre, rappelons que selon les données de l'association STOP SUICIDE (2020), les jeunes LGBTIQ+ ont 2 à 5 fois plus de risques de se suicider que les jeunes hétérosexuel·le·s en raison des discriminations et des violences qu'elles et ils subissent.

Dans le champ de l'animation socioculturelle, les différences culturelles sont prises en compte à travers un travail sur le sentiment d'appartenance et en s'assurant que toutes et tous les 15-25 ans acquièrent les codes de la société dans laquelle elles et ils évoluent.

La Ville de Genève, via cette politique, reconnaît une jeunesse plurielle. Elle considère pleinement ces diversités et en est le reflet dans les actions mises en place. Elle participe à ce que chaque jeune voie l'ensemble de ses droits fondamentaux respectés et protégés et qu'elle ou il puisse se sentir accepté au sein de la société.

EXEMPLES DE RÉALISATIONS

- ✓ Organisation de « Girls session » au Skatepark de Plainpalais en collaboration avec les associations de skate. Cet élément a été identifié comme bonne pratique retenue par la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) dans son rapport 2020 sur la perspective de genre dans le travail avec les enfants et les jeunes ;
- ✓ Formation des équipes de TSHM et CN à la thématique du genre afin de faire avancer les notions d'égalité et prévenir les risques de discriminations ;
- ✓ Organisation d'actions dédiées aux jeunes filles : dispositif « l'Union fait le jeu », loisirs réservés aux filles, événement pour les filles au Groove ;
- ✓ Invitations de témoins et de personnalités lors des promotions citoyennes notamment sur les thèmes de la migration, de l'égalité de genre, des discriminations ou encore du viol comme arme de guerre ;
- ✓ Invitation aux promotions citoyennes 2024 d'une spécialiste du viol comme arme de guerre.

MESURES

- **Assurer un accompagnement et une écoute des besoins de toutes et tous les jeunes, sans discrimination**
Former les jeunes et les professionnel·le·s pour devenir des ambassadeur·drice·s des bonnes pratiques et postures respectueuses, notamment dans l'espace public. Il est central de travailler sur le pouvoir d'agir des personnes directement concernées par ces questions mais également de déployer une action sur les professionnel·le·s et pairs qui les entourent.

- **Promouvoir l'égalité et mettre en place des espaces sécurisés**
Il reste impératif de visibiliser cet enjeu dans les espaces et événements dédiés à la jeunesse tels que les accueils ado des MQ, les salles de sport réservées aux jeunes, les événements spécifiques du Service de la jeunesse ou encore les promotions citoyennes.

Objectif 7

Construire la ville de demain avec, par et pour les jeunes

Conformément à son engagement pris dans le cadre du label de l'UNICEF « Commune amie des enfants », la Ville de Genève a la volonté d'intégrer les jeunes de 12 à 25 ans dans les consultations et les réflexions à propos des sujets qui les concernent, ou pour lesquels elles et ils ont un intérêt. Elle apporte ainsi un soutien méthodologique et financier aux projets des jeunes et soutient les initiatives visant à offrir sur son territoire des espaces jeunesse propices à la rencontre et ouverts à l'innovation. De plus, elle encourage la participation et l'engagement citoyen en permettant aux jeunes d'acquérir les compétences nécessaires et en restant ouverte à des formes alternatives de participation.

EXEMPLES DE RÉALISATIONS

- ✓ Organisation de la soirée « Occupe l'Alhambra », manifestation dédiée à la musique mise sur pied par, pour et avec les jeunes suivis par les TSHM.
- ✓ Organisation, dans le cadre de la campagne « Change ta ville », du processus participatif Engage.ch en collaboration avec la Fédération suisse des parlements des jeunes (FSPJ) et le Parlement des jeunes genevois ;
- ✓ Accompagnement, pour la première fois en 2021, d'un comité organisateur constitué uniquement de jeunes dans l'organisation d'une La ville est à vous ;
- ✓ Inscription de la mesure 52 dédiée à la participation des jeunes dans la stratégie climat de la Ville de Genève.

MESURES

- **Inscrire la participation des jeunes dans les actions de la Ville**
Cet objectif se situe au cœur de cette politique jeunesse. Il se traduit concrètement par la formule « avec, par, pour les jeunes », et pourra prendre forme via la mise en place d'un espace intercommunal dédié à la jeunesse, qui place les associations et collectifs de jeunes au centre de sa gouvernance et leur donne le pouvoir d'agir sur le programme de cet espace.
- **Mettre en place des événements portés et pensés par les jeunes**
La mise en place d'événements dédiés à la jeunesse tels que ceux pilotés par le Service de la jeunesse doit inclure la participation des jeunes sur tout ou une partie de l'organisation. Afin d'être au plus près des besoins des jeunes, il faut les impliquer dans les différentes étapes de la réflexion et/ou la réalisation. Ceci leur donnera également des outils pour évoluer dans le monde du travail, en participant à développer leur autonomie.

Objectif 8

Construire une vision critique des médias sociaux et de leurs usages à risques.

Il est indéniable que les médias sociaux sont devenus des outils incontournables pour communiquer avec les jeunes mais également pour la communication entre pairs. Et, même si elles et ils sont expert·e·s sur de nombreux aspects, les jeunes ont tout de même besoin de compétences pour se protéger contre certaines dérives et certains risques en ligne. À ce titre, la Ville porte une attention particulière envers les publics les plus susceptibles de subir du cyberharcèlement et veille à les accompagner et leur offrir un soutien, leur permettant ainsi de surmonter ces épreuves difficiles en se sentant écouté et valorisé.

Elle mène des actions ciblées pour protéger au mieux les jeunes utilisateur·trice·s. Concernant la fracture numérique, certain·e·s utilisent les outils numériques de manière active, avec un certain sens critique, alors que d'autres peu formé·e·s les consomment plus passivement et avec moins de discernement (Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse, 2019).

EXEMPLES DE RÉALISATIONS

- ✓ Développement d'actions par les TSHM, sur Instagram, à propos des pratiques d'intervention sociale mobilisant ces outils³³;
- ✓ Création d'une page Instagram portée par le Service de la jeunesse en collaboration avec des jeunes de 15-25 ans. Alimentation de la page autour d'informations ciblées sur ce public;
- ✓ Soutien à des campagnes de prévention sur l'utilisation abusive des médias sociaux;
- ✓ Soutien aux programmes des associations expertes du domaine Action Innocence et Noetic.

MESURES

- **Mener une campagne de sensibilisation à l'utilisation des outils numériques**
Afin de répondre à cet objectif, il est nécessaire de s'assurer que les jeunes les plus vulnérables aient accès à une information complète sur les risques liés à l'utilisation des réseaux sociaux et leur offrir les outils adéquats pour qu'elles et ils soient capables de faire un usage adéquat de ces outils en fonction de leur âge, et de se protéger des risques liés à leur utilisation.
- **Accompagner les usages des jeunes dans le monde numérique**
Il est important de connaître les activités de loisirs et de socialisation que les jeunes développent via ces médias. Il est nécessaire de permettre aux adultes référents de se rapprocher des activités en ligne des jeunes dans une optique de coconstruction de bonnes pratiques.

Objectif 9

Soutenir l'accès à l'espace public et à la vie nocturne

La Ville veille à ce que toutes et tous les jeunes puissent investir l'espace public en toute sécurité, dans le respect des autres usager·ère·s ou personnes environnantes. Elle offre également des lieux, espaces et autres infrastructures telles que les Maisons de quartier afin de répondre aux besoins et aux aspirations de la jeunesse.

La Ville reconnaît l'accès à la vie nocturne comme un enjeu primordial pour la jeunesse. Dès lors, il convient de composer avec le besoin de repos des habitant·e·s, tout en permettant à celles et ceux qui le souhaitent de pouvoir jouir de lieux de fêtes. Il est important d'inscrire des mesures qui permettent de faire baisser la tension dans les espaces publics, restaurer la communication entre les différent·e·s usager·ère·s et d'offrir à la jeunesse des lieux adaptés et respectueux des nuits des riverain·e·s.

EXEMPLES DE RÉALISATIONS

- ✓ Mise en place d'un dispositif de prévention nocturne, auprès des jeunes en particulier, pour apaiser les tensions sur l'espace public;
- ✓ Organisation de rencontres pilotées par les TSHM entre les usagers·ères de l'espace public et les polices cantonale et municipale dans les quartiers;
- ✓ Ouverture de l'espace Le Groove, salle culturelle nocturne et pluridisciplinaire pour la jeunesse et gérée par un collectif de jeunes, en collaboration entre le Service de la culture et celui de la jeunesse de la Ville de Genève;
- ✓ Soutien financier et participation active pour l'ouverture d'une salle de concert autogérée par la jeunesse (Salle du Terreau);
- ✓ Mise en place d'un projet de passerelle entre les jeunes artistes des locaux en gestion accompagnée et le consortium du Groove afin de favoriser les synergies avec le monde professionnel et visibiliser leurs pratiques artistiques.

MESURES

- **Soutenir l'accès à l'espace public pour les jeunes**
Fort du constat que les 15-25 ans ont besoin de pouvoir se retrouver dans l'espace public, le temps, par exemple, d'un moment de rencontre entre pairs, il est important de travailler à réhabiliter le rôle d'espace de rencontres, tout en tenant compte des habitant·e·s.
- **Soutenir la présence des jeunes dans le cadre d'une vie nocturne respectueuse**
Concernant le monde de la nuit, il faut composer avec celles et ceux qui ont besoin de repos et celles et ceux qui souhaitent faire la fête ou se rencontrer entre pairs. Dans ce cadre, afin de développer le bien vivre ensemble, la Ville de Genève a mis en place un dispositif de correspondant·e·s de nuit. Il convient toutefois de penser les quartiers de manière à offrir des lieux de fête et de rencontres, tout en préservant la quiétude des nuits.

³³ En 2019, le Service de la jeunesse a mandaté Mme Claire Balleys sur un projet pilote en collaboration avec l'équipe TSHM et des jeunes de 18 à 25 ans. « Faire d'internet un espace commun ». BALLEYS C., décembre 2019

Objectif 10

Défendre un accès au logement pour les jeunes

La Ville reconnaît que le manque actuel de logements accessibles destinés à la jeunesse sur le territoire cantonal est un facteur de risque de rupture dans leur parcours. Selon ce constat partagé par de nombreux·euses professionnel·le·s de la jeunesse, il est indispensable de continuer à œuvrer pour la création de logements.

Qu'il s'agisse de situations temporaires dues à une crise familiale passagère ou de problématiques plus ancrées, il est indispensable de pouvoir proposer un espace où se ressourcer à ces jeunes de 18-25 ans afin d'éviter les ruptures en chaîne (formation, sociale, ...) et de leur donner la possibilité de se projeter et construire leur avenir.

EXEMPLES DE RÉALISATIONS

- ✓ Mise en place avec l'Unité de logement temporaire du Service social de la Ville de Genève d'une procédure facilitant l'accès au logement pour les jeunes sans formation suivis par les TSHM ;
- ✓ Suivi de cinq jeunes par les TSHM à la villa Freundler et dans les appartements de Fort-Barreau ;
- ✓ Soutien des TSHM dans les démarches administratives de demande de logement.

MESURES
• Construire un espace d'accueil dédié à la jeunesse pour agir sur les facteurs structurels Mettre en place, avec des partenaires associatifs spécialistes du domaine, des logements dédiés aux 18-25 ans. Ces lieux devront disposer d'encadrement professionnel adapté et permettre aux jeunes adultes de trouver un espace leur permettant de se projeter dans l'avenir et de gagner en autonomie. • Apporter une réponse adaptée aux situations d'urgence des jeunes Au sein d'une structure d'accueil dédiée aux jeunes adultes, disposer d'un ou deux lits d'urgence réservés pour les 18-25 ans. Ces lits constituent uniquement des espaces d'accueil temporaire. Un accompagnement social doit permettre le soutien et la réorientation de ces jeunes adultes.

Références

AMSELLEM MAINGUY Y. et LARDEUX L., (2022). *Jeunesses : D'une crise à l'autre*. Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.amsel.2022.01>

BEIER, D. (2021). « La violence des jeunes est en augmentation depuis des années », *Le Matin*.

BREVIGLIERI M., (2007), « L'arc expérientiel de l'adolescence : esquivé, combiné, embrouillé, carapace et étincelle... », *Éducation et Sociétés*, n°19, De Boeck Université.

BRÜSCHWEILER B., CAVELTI G., FALKENRECK M., GLOOR S., HINDER N., KINDLER T., ZAUGG D., (2021). *Les droits de l'enfant de la perspective des enfants et des jeunes*. Étude sur les droits de l'enfant publiée par l'UNICEF et l'IFSAR.

CHAUVEL L., (2010). *Le destin des générations. Structure sociale et cohortes en France du XX^e siècle aux années 2010*, Presses Universitaires de France.

COLOMBO A., CARBAJAL M., CARVALHO BARBOSA M., JACOT C. ET TADORIAN M., (2017). « Sexualité et transactions sexuelles impliquant des jeunes en Suisse. Sexe, relations... et toi ? ». HETS Fribourg.

FILIPOVIC V., CHARRIÈRE F., (2018). « Politique de la jeunesse en Ville de Genève : Point de vue du public cible », EnQuêtes, Plateforme d'anthropologie.

FIZE M., (1994). *Le peuple adolescent*, Julliard.

FLEURY C., FENOGLIO A., (2022). *Ce qui ne peut être volé. Charte du Verstoehlen*, Gallimard.

GAILLARD J.-P., (2020). *Enfants et Adolescents en mutation. Mode d'emploi pour les parents, les enseignants et les éducateurs*, ESF Éditeur.

GAMBA F., CATTACIN S., WHITE B. W., (2022). *Créer la Ville : rituels territorialisés d'inclusion des différences*, Montréal : PUM.

GOLDER L., JANS C., BURGUNDER T., RÖTHELI V., BOHN D., REY R., (2020). « Baromètre de la Jeunesse », Enquête menée à la demande du Credit Suisse.

GOSSELIN A., (2022). « Les inégalités intergénérationnelles à travers le prisme du statut migratoire », Yaëlle Amsellem-Mainguy éd., *Jeunesses. D'une crise à l'autre*, Presses de Sciences Po.

HAYMOZ S., MANZONI P., MILANI R., BIBERSTEIN L., KAMENOWSKI M., (2022). « Délinquance juvénile en Suisse. Principaux résultats de la 4^e vague de l'enquête internationale de délinquance juvénile » (*International Self-Report Delinquency study - ISRD4*).

OPINIONWAY POUR VERSLEHAUT, (2021). *Baromètre Jeunesse & Confiance*, « Croire à la politique ! Les jeunes veulent qu'on les entende », enquête réalisée en France.

RAMIREZ J., LATINA J., FERNANDEZ S., DUARTE GONÇALVES M., (2023). « Situation de l'employabilité des jeunes en Ville de Genève », Haute école de gestion Genève.

ROMAN F., PIRAUD M., TAWFIK A., (2011). « Pratiques culturelles des 15-25 ans à Genève, Rapport enquête-test », EnQuêtes Plateforme d'anthropologie.

TEAM CONSULT, (2022). « Évaluation du dispositif des Correspondant·e·s de nuit dans un quartier-pilote de la Ville de Genève », Rapport d'évaluation.

WEBER N., (2023). *Les écrans, je gère !* Magenta éditions.

SALMONA M., (2018). « La mémoire traumatique : violences sexuelles et psycho-trauma », *Les Cahiers de la Justice* 2018/1 (N° 1), pages 69 à 87.

Références internet

AVVEC, (2023). « Les violences conjugales évoquent généralement des couples mariés ou vivant ensemble. Qu'en est-il chez les jeunes ? », article paru dans *Voix populaire* No 17. Repéré à : <https://www.avvec.ch/fr/actualite/1-septembre-2023/violences-de-couple-chez-les-jeunes>

BONVIN, J.-M., FERRO-LUZZI, G., UNIGE, (2020, juin). « Confiné·es : pour le meilleur et pour le pire. Impacts économiques et inégalités sociales ». Repéré à : <https://www.youtube.com/watch?v=3G6KWvJif8c>

CROIX-BLEUE BERNE-SOLEURE-FRIBOURG, (2022). Étude annuelle. Repéré à : https://croix-bleue.ch/fileadmin/Blaues_Kreuz/Croix-Bleue/Documents/Chiffres_clefs/etudes_actuelles_dans_le_domaine_dependance.pdf

DUBUIS J., PEKMEZ S., (2022). « Jeune et violent, le fait divers qui fait peur ». Radio Télévision Suisse romande, *Temps présent*. <https://www.rts.ch/emissions/temps-present/2022/video/jeune-et-violent-le-fait-divers-qui-fait-peur-26879767.html>

HÄUSERMANN, M. (2014). « L'impact de l'hétérosexisme et de l'homophobie sur la santé et la qualité de vie des jeunes gays, lesbiennes et bisexuel·le·s en Suisse ». Repéré à : https://stopsuicide.ch/wp-content/uploads/2017/07/Hausermann_-Limpact-de-lhe%CC%81te%CC%81rosexisme-sur-la-qualite%CC%81-de-vie-des-jeunes-LGBT-en-Suisse.pdf

LE GOAZIOU V., (2016). « La violence des jeunes : punir ou éduquer ? ». Repéré à : <https://www.yapaka.be/sites/yapaka.be/files/publication/ta-89-legoaziou-violencejeunes-web.pdf>

ROCCHI L., (2000). « En Suisse, la criminalité recule mais elle se fait toujours plus violente », *Le Temps*, 31 mars 2000. Repéré à : <https://www.letemps.ch/suisse/suisse-criminalite-recule-se-toujours-plus-violente>

STEPHAN P., (2016). « L'adolescence est par définition un âge de passions ». Repéré à : <https://issuu.com/m-magazin/docs/migros-magazin-36-2016-f-vd>

STOP SUICIDE, (2020). « Le risque de suicide chez les jeunes LGBTQ+ Document de synthèse sur le risque suicidaire parmi les jeunes LGBTQ+ », mise à jour par Joséphine Gut. Repéré à : https://stopsuicide.ch/wp-content/uploads/2020/08/STOP_SUICIDE_risque_suicidaire_jeunes_LGBT.pdf

VAILLANT E., (2010). « Génération Y : les atours des 15-30 ans face à la crise ». Repéré à : <https://www.letudiant.fr>

UNIA, (2019). Le groupe d'intérêt Jeunesse d'Unia a mené une enquête auprès de plus de 800 apprenti·e·s au début de 2019. Repéré à : <https://unia.ch/fr/monde-du-travail/de-a-a-z/apprenti-e-s/harcelement-sexuel-et-mobbing-a-lapprentissage>

Rapports

ADDICTION SUISSE (2024). « Les jeunes : plus vulnérables et pas assez protégés - il faut agir maintenant ! ». Panorama suisse des addictions 2024

ASSOCIATION ROMANDE CIAO, (2018). Rapport d'activité.

DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ (2018). « Portrait social de quartier / Pâquis – Sécheron ».

COMMISSION FÉDÉRALE POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE, (1998). « Les jeunes, cogneurs ou souffre-douleur ? ».

COMMISSION FÉDÉRALE POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE, (2019). « Les médias numériques au sein de l'animation socioculturelle. Grandir à l'ère du numérique ».

PRO JUVENTUTE, (2021). « Rapport sur le Coronavirus. Impacts de la pandémie de Covid-19 sur les enfants, les jeunes et leurs familles en Suisse ».

SANTÉPSY.CH, (2020). « Promouvoir la santé psychique des adolescent·e·s à l'école et dans l'espace social. Cahier de référence pour les professionnel·le·s ».

SANTÉPSY.CH, (2023). « Promouvoir la santé psychique des jeunes de 16 à 25 ans. Accompagner les transitions vers l'âge adulte ».

SÜSS D., WALLER G., (2022). « Étude JAMES », Enquête menée à la demande du Zurich University of Applied Sciences.

Remerciements

Le Département de la cohésion sociale et de la solidarité remercie toutes celles et ceux dont la contribution, la parole et l'expertise ont contribué à l'élaboration de ce document, en particulier les jeunes, les institutions et associations jeunesse partenaires qui ont collaboré à ce projet.

Coordination et rédaction : Service de la jeunesse
Octobre 2024

Renseignements

Service de la jeunesse
1202 Genève
022 418 45 00